
Etats financiers 2011

Services Industriels de Genève



1

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés présentés aux pages 3 à 60 des Etats financiers des Services Industriels de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et à la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 22 mars 2012

KPMG SA



Pierre Henri Pigeon

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Damien Bordes

Expert-réviseur agréé

2

Etats financiers

Au 31 décembre 2011

Compte de résultat consolidé global

au 31 décembre 2011

Bilan consolidé

au 31 décembre 2011

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2011

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2011

Compte de résultat consolidé global

au 31 décembre 2011

	2011	2010 réajusté	Note
Produits	1'053'927	1'026'181	2
Produits	1'053'927	1'026'181	
Achats d'énergies destinés à la vente	443'748	424'603	3
Charges d'exploitation	337'127	339'088	4
- Charges du personnel	254'686	248'371	
- Honoraires et mandats externes	23'675	21'663	
- Frais d'évacuation des déchets	10'828	12'597	
- Frais généraux d'exploitation	79'744	86'592	
- Production immobilisée et stockée	-31'806	-30'135	
Engagement de retraite	34'796	28'276	21
Amortissements	115'824	110'543	5
Charges	931'495	902'510	
Résultat opérationnel	122'432	123'671	
Charges financières	-19'808	-14'513	6
Produits financiers	2'794	23'329	6
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-99'070	68'259	10
Résultat avant redevances	6'348	200'746	
Redevances aux collectivités publiques	78'914	77'803	7
Résultat net consolidé	-72'566	122'943	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	838	-175	31
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-494		15
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-2'004	-40'027	10
Autres éléments du résultat global	-1'660	-40'202	
Résultat global	-74'226	82'741	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2011

	2011	2010 réajusté	2009 réajusté	Note
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles	2'769'654	2'682'168	2'592'783	8
Immobilisations incorporelles	9'340	14'388	11'489	9
Participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint	874'099	1'018'786	1'028'899	10
Actifs financiers et comptes de régularisation	436'025	77'894	83'314	11
Total de l'actif immobilisé	4'089'118	3'793'236	3'716'485	
Actif circulant				
Stocks et travaux en cours	29'508	31'203	30'013	12
Créances résultant de livraisons et prestations	186'947	176'772	169'872	13
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	88'338	110'864	87'382	14
Liquidités et équivalents de liquidités	82'250	174'937	172'305	15
Total de l'actif circulant	387'043	493'776	459'572	
Total de l'actif	4'476'161	4'287'012	4'176'057	
Passif				
Fonds propres				
Capital de dotation	100'000	100'000	100'000	16
Réserves consolidées	2'392'708	2'271'769	1'651'113	17
Réserve de couverture	-67	-905	-730	31
Réserve de réévaluation des actifs financiers	-494	0	0	
Résultat net consolidé	-72'566	122'943	660'683	29
Total des fonds propres	2'419'581	2'493'807	2'411'066	
Fonds étrangers				
Fonds étrangers à long terme				
Participations de tiers aux investissements	485'901	489'981	498'082	18
Emprunts à long terme	606'817	347'667	365'667	19
Provisions	89'827	98'239	98'311	20
Engagements de retraite	420'931	386'135	357'859	21
Engagement envers une société associée	0	0	15'787	
Passifs financiers et autres engagements	94'918	123'401	87'041	22
Total des fonds étrangers à long terme	1'698'394	1'445'423	1'422'747	
Fonds étrangers à court terme				
Emprunts à court terme	20'850	18'000	68'000	19
Fournisseurs	150'081	126'066	99'764	23
Etat et autres collectivités publiques	33'974	42'234	40'226	24
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	153'281	161'482	134'254	25
Total des fonds étrangers à court terme	358'186	347'782	342'244	
Total des fonds étrangers	2'056'580	1'793'205	1'764'991	
Total du passif	4'476'161	4'287'012	4'176'057	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2011

	Capital de dotation	Réserves consolidées	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Résultat net de l'exercice	Total	Note
Total des fonds propres au 31.12.2009, publié	100'000	1'703'499	-730	0	661'848	2'464'617	
Impact de l'ajustement des avantages au personnel		-52'386			-1'165	-53'551	
Total des fonds propres au 31.12.2009	100'000	1'651'113	-730	0	660'683	2'411'066	
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent		660'683			-660'683	0	
Total des fonds propres au 01.01.2010	100'000	2'311'796	-730	0	0	2'411'066	
Résultat net consolidé					122'943	122'943	29
- Résultat net de SIG					104'280	104'280	
- Contribution des sociétés consolidées					18'663	18'663	
Autres éléments du résultat global		-40'027	-175			-40'202	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture			-175			-175	31
- Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence		-40'027				-40'027	10
Total des fonds propres au 31.12.2010	100'000	2'271'769	-905	0	122'943	2'493'807	
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent		122'943			-122'943	0	
Total des fonds propres au 01.01.2011	100'000	2'394'712	-905	0	0	2'493'807	
Résultat net consolidé					-72'566	-72'566	29
- Résultat net de SIG					75'151	75'151	
- Contribution des sociétés consolidées					-147'717	-147'717	
Autres éléments du résultat global		-2'004	838	-494		-1'660	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture			838			838	31
- Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente				-494		-494	15
- Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence		-2'004				-2'004	10
Total des fonds propres au 31.12.2011	100'000	2'392'708	-67	-494	-72'566	2'419'581	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2011

		2011	2010	Note	
Activités d'exploitation	Résultat net consolidé	-72'566	122'943		
	Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	48'617	49'655	10	
	Produits et charges non monétaires				
	Part du résultat des sociétés mises en équivalence	99'070	-68'259	10	
	Amortissements des immobilisations	115'824	110'543	5	
	Mouvement des provisions	26'384	28'204	20	
	Fonds de péréquation pluri-annuel	-362	36'825	22	
	Variation de juste valeur des instruments financiers et du coût amorti des emprunts	6'575	-19'931	31	
	Capacité d'autofinancement	a	223'542	259'980	
	(Augmentation) / diminution des actifs d'exploitation		-2'690	366	
	Augmentation / (diminution) des passifs d'exploitation		9'776	35'387	
	Variation de l'actif d'exploitation net	b	7'086	35'753	
	Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation				
	c=a+b	230'628	295'733		
Activités d'investissement	Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	-221'389	-231'855		
	Participations sur investissements	19'194	20'925	18	
	Apports financiers aux participations	-323'607	-18'288	11	
	Prêts octroyés à long terme	-63'783	-2'105	11	
	Remboursement de prêts à long terme	4'270	6'222	11	
	Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	d	-585'315	-225'101	
Cash flow libre					
	e=c+d	-354'687	70'632		
Activités de financement	Augmentation d'emprunts	280'000	0	19	
	Remboursement d'emprunts	-18'000	-68'000	19	
	Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	f	262'000	-68'000	
Variation de trésorerie	Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités				
		g=e+f	-92'687	2'632	
	Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	h	174'937	172'305	
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice					
	g+h	82'250	174'937	15	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

3

Principes comptables

Au 31 décembre 2011

Principes de base

Depuis 1999, les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes internationales d'informations financières IFRS (anciennement normes IAS), édictées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et en accord avec les interprétations publiées par l'"IFRS Interpretations Committee" (IFRIC).

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques. Ainsi, la valeur attribuée aux postes des états financiers reflète les coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Ces états financiers consolidés ont été adoptés par le Conseil d'administration de SIG le 22 mars 2012.

Toutes les valeurs sont en KCHF (milliers de francs suisses) sauf indication contraire.

Indications sur l'évaluation des risques

Le Conseil d'administration de SIG assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Dans ce contexte et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS.

Consolidation

SIG a trois filiales, vingt-deux sociétés sous contrôle conjoint et trois entreprises associées. Les comptes consolidés englobent les comptes annuels de SIG et des sociétés précitées.

Les participations acquises ou cédées au cours de l'exercice sont incluses dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition et en sont exclues dès leur date de vente.

Filiales

Les prises de participation, correspondant à des regroupements d'entreprises, sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode consiste à enregistrer le patrimoine de l'entreprise acquise à sa juste valeur en distinguant de l'écart d'acquisition les actifs et les dettes identifiables.

Les filiales sont ensuite consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à remplacer la valeur comptable de la participation par l'intégralité des actifs et des dettes de la filiale, en distinguant la part qui n'appartient pas à SIG.

Tout changement de la part détenue dans une filiale qui ne se traduit pas par une perte de contrôle est enregistré dans les fonds propres consolidés.

En cas de perte de contrôle, SIG ôte de ses comptes consolidés les actifs et les passifs de la filiale à leur valeur comptable et comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est enregistrée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle. L'écart qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé global.

Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont consolidées selon la méthode d'intégration par mise en équivalence ("equity method"). Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles SIG détient entre 20% et 50% des droits de vote et sur lesquelles SIG exerce une influence notable sans les contrôler.

La participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de SIG dans l'actif net de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition identifié lors de l'achat est inclus dans la participation dans les sociétés associées.

La quote-part de SIG dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations des capitaux propres sans impact sur le résultat est enregistrée dans les autres éléments du résultat global.

Les résultats et les capitaux propres sont constatés sur la base des principes et méthodes comptables propres aux sociétés associées. Ces principes et méthodes peuvent différer de ceux de SIG. Dans un tel cas, des ajustements appropriés sont apportés aux états financiers des entreprises concernées.

Entreprises sous contrôle conjoint

Les sociétés détenues et gérées conjointement ("joint venture") sont également consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence, à la date d'acquisition, entre le prix payé et la juste valeur de la quote-part de SIG dans l'actif net acquis. Ils sont comptabilisés au bilan comme actifs incorporels puis évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Un test de dépréciation est effectué annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. En cas de dépréciation durable, les écarts d'acquisition sont réduits du montant de la perte de valeur correspondant.

L'identification et l'évaluation des actifs nets et du coût d'acquisition résultant en des écarts d'acquisition négatifs sont réestimés. Tout excédent subsistant après cette opération est comptabilisé en résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur nette des instruments financiers dérivés valorisés au bilan représente le bénéfice ou la perte potentiels sur ces contrats, dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur sont répartis dans trois niveaux différents, selon la méthode utilisée pour déterminer leur juste valeur.

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui affectent les états financiers. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

Niveau 1

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix du marché utilisés pour les actifs financiers détenus par SIG sont les cours acheteurs en vigueur à la date d'évaluation.

Le niveau 1 comprend les opérations à terme d'électricité conclues à l'étranger de gré à gré (over the counter) ou via broker dont la juste valeur est déterminée par analogie avec des contrats similaires cotés sur le marché boursier allemand.

Niveau 2

La juste valeur d'instruments financiers non négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. SIG recourt à différentes techniques d'évaluation et retient des hypothèses basées sur les conditions du marché existant à la date de clôture.

Les prix payés lors de transactions récentes pour des instruments similaires sont utilisés pour certains instruments financiers.

Le niveau 2 comprend des contrats de change à terme et le options de change dont la juste valeur est déterminée en se basant sur les taux de change à terme à la date de clôture.

Niveau 3

D'autres techniques, telles que l'actualisation des flux de trésorerie, sont aussi utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Le niveau 3 comprend notamment les instruments financiers suivants :

La juste valeur des titres de participation EnergieDienst Holding est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

La juste valeur de l'option FMHL déterminée en actualisant les cash flow futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité sur le marché boursier allemand ainsi qu'un taux d'actualisation sont utilisés pour ce calcul de valorisation.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

La juste valeur des options de taux d'intérêt correspond à la somme des valeurs nettes de ses composantes déterminées selon le modèle de Black & Scholes.

Immobilisations corporelles

Éléments du coût

L'évaluation des immobilisations corporelles correspond au prix payé pour leur acquisition ou leur construction diminué des amortissements cumulés.

Les coûts ultérieurs sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils sont destinés à augmenter ou étendre le niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations (intérêts intercalaires), dont la durée et le montant dépassent des limites fixées, sont immobilisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue. Les limites fixées se basent sur le seuil de matérialité de l'entreprise pour ces actifs.

Amortissement

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément. Ils sont calculés de manière linéaire en fonction des longévités suivantes qui tiennent compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technologique :

- Collecteurs du réseau primaire d'assainissement 10 à 30 ans
- Bâtiments 10 à 80 ans
- Installations de production 5 à 50 ans
- Installations de transport 20 à 60 ans
- Installations de distribution 20 à 60 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 20 ans

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée.

Cession d'immobilisation Le profit ou la perte résultant de la cession d'immobilisations est présenté dans les autres frais d'exploitation.

Participation de tiers aux investissements

Subventions publiques

Les subventions publiques concernant les immobilisations corporelles sont considérées comme des produits différés et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée d'utilisation estimée des actifs concernés. Ces produits différés figurent au passif à leur valeur comptable et dans le compte de résultat global en diminution des amortissements auxquels ils se rapportent.

Donations

Il s'agit d'ouvrages matériellement importants construits par SIG pour des tiers (Etat, entreprises privées) et ensuite cédés à SIG.

Ces ouvrages sont enregistrés comme les immobilisations corporelles financées par les subventions publiques.

Participations des clients

SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies et l'eau chez ses clients. Ces derniers, en payant une participation, contribuent au maintien l'ouvrage qui reste propriété de SIG.

Ces actifs sont traités comme les immobilisations corporelles bénéficiant des subventions publiques.

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Éléments du coût

Les frais de recherche et de développement sont inscrits au compte de résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Dès que l'analyse démontre que les critères IFRS sont remplis, les coûts de développement engagés sont activés.

Les coûts de développement initialement constatés en charges ne sont pas immobilisés ultérieurement.

Amortissement

Les développements immobilisés sont considérés à durée d'utilité finie et amortis dès leur activation, de manière linéaire, sur une période n'excédant pas cinq ans.

Coûts de développement des logiciels

Éléments du coût

En règle générale, les coûts associés au développement des logiciels informatiques sont constatés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Cependant, les coûts clairement associés à un produit déterminé et dont les bénéfices escomptés excéderont une année sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts ne comprennent que les dépenses directement liées au développement du projet, soit les frais de personnel de l'équipe de développement.

Les coûts destinés à augmenter ou étendre les avantages apportés par un logiciel informatique au-delà de ses spécificités initiales sont considérés comme une amélioration et activés.

Amortissement

Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Cette dernière n'excède pas en principe 5 ans. Toutefois, pour certaines applications informatiques particulières, nos experts ont estimé que leur durée d'utilité était supérieure à 5 ans mais inférieure à 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles achetées à des tiers sont capitalisées et amorties linéairement sur une durée n'excédant pas cinq ans.

Lorsqu'une immobilisation incorporelle fait partie intégrante des installations, elle est traitée en tant qu'immobilisation corporelle.

A la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et du mode d'amortissement de toutes ces immobilisations.

Actifs financiers

Les titres de participation sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les créances sont évaluées au coût amorti.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus faible du coût et de la valeur réalisable nette.

Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Il ne comprend que les frais directs d'achat.

Des ajustements de valeur sont appliqués régulièrement aux objets considérés comme obsolètes.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent un grand nombre de contrats de construction dont la durée est généralement inférieure à une année. Ainsi, SIG enregistre les produits générés par ces contrats lors de l'achèvement des travaux.

Par contre, les pertes sont constatées dès qu'elles deviennent prévisibles et enregistrées sur la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

Lorsque la durée du contrat porte exceptionnellement sur plusieurs années et qu'il est possible d'estimer le résultat de manière fiable, SIG utilise la méthode à l'avancement pour estimer le montant approprié comptabilisé en résultat au cours de la période. Le degré d'avancement des travaux est déterminé sur la base des coûts encourus jusqu'à la date considérée.

Les coûts des travaux en cours comprennent le matériel et les frais de personnel.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette prévue.

Une estimation est effectuée pour les créances douteuses d'une valeur significative sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne basée sur des événements survenus avant la date de clôture et concernant la solvabilité des clients importants. La dépréciation ainsi évaluée est rattachée à des créances particulières.

Par ailleurs, une provision complémentaire collective pour pertes sur débiteurs est calculée statistiquement sur la base de l'historique des pertes des années précédentes et de la probabilité de recouvrement.

Les pertes attendues par suite d'événements postérieurs à la clôture, quelle que soit leur probabilité, ne sont pas comptabilisées.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres créances ainsi que les dettes fournisseurs et autres dettes, sont évaluées au coût amorti. Cette valeur est proche de la juste valeur.

Instruments financiers

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons ayant motivé leur acquisition ou souscription.

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les catégories suivantes :

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Ce sont des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que SIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les prêts et créances

Ce sont des actifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont les paiements sont fixes ou déterminables.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les soldes bancaires, les caisses et les créances sont classés dans cette catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus sauf pour les pertes de valeur durables qui sont comptabilisées en résultat.

Les titres de participation sont classés dans cette catégorie.

Les passifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont les passifs financiers qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat global.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les emprunts, les emprunts à court terme, l'engagement envers Gaznat, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

Activité normale

Le champ d'application des instruments financiers a été défini par SIG conformément aux dispositions de la norme IAS 39. En particulier, les contrats à terme d'énergie électrique avec livraison physique sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39, lorsque ces contrats ont été conclus dans le cadre de l'activité dite "normale" de SIG. Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies :

- une livraison physique intervient systématiquement;
- les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

Seuls les contrats respectant l'intégralité de ces conditions sont considérés comme exclus du champ d'application d'IAS 39. Cette analyse donne lieu à la constitution d'une documentation spécifique.

SIG considère que les transactions d'achat et de vente d'énergie électrique, conclues dans le but de faire coïncider le volume disponible et celui nécessaire à l'approvisionnement de ses clients, entrent dans le cadre de son métier d'électricien intégré, partiellement producteur. Ils sont donc exclus du champ d'application de la norme IAS 39.

Instruments financiers dérivés

SIG utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, aux risques de change et aux risques liés à l'approvisionnement de l'énergie électrique. Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé; par la suite, ils sont réévalués à leur juste valeur.

La méthode du traitement des gains ou pertes résultant de cette évaluation dépend de la relation entre le dérivé et l'élément dont il couvre le risque. Lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme :

- Instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie. La part efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et la part inefficace est enregistrée dans le résultat net consolidé;
- Instrument ne répondant pas aux critères de couverture au sens de la norme, mais assurant une couverture économique effective. Le gain ou la perte sur l'instrument financier dérivé est enregistré immédiatement dans le résultat net consolidé.

Pour un instrument désigné comme répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie, SIG documente dès le début de la transaction la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. En outre, elle précise ses objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. SIG documente également l'évaluation tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

L'objectif de l'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement la gestion des risques de taux d'intérêts, de change et de variation des prix de l'électricité.

SIG contracte les instruments financiers dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt, des options d'intérêt et de change, des opérations à terme de change, des opérations à terme liées à l'électricité ainsi que l'option FMHL.

Les montants payés ou reçus dans le cadre des instruments financiers sont constatés comme charge ou produit sur l'exercice concerné.

Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues ainsi que des informations complémentaires sont décrites dans l'annexe.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat global.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- Une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée.

L'estimation du montant de l'obligation est basée sur des critères économiques appliqués d'une façon constante.

Engagements de retraite

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ainsi, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de l'exercice, de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés ou pris en charge immédiatement s'il s'agit de retraités.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Leur évolution est systématiquement analysée et suivie par la direction financière.

Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuaire conseil, à la valeur actuelle des paiements futurs estimés.

Les gains et pertes actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

Constatation de produits

Produits

Les produits sont constatés lors de la livraison des fluides, des énergies et du traitement des déchets ainsi que des eaux usées. Ainsi, ils incluent les fluides et les énergies fournis et consommés jusqu'à la fin de la période comptable.

Fonds de péréquation pluri-annuel

Les prix de l'énergie électrique et de son acheminement ainsi que les taxes afférentes sont soumis à l'approbation du régulateur. L'écart positif entre les montants reçus et la rémunération maximale approuvée par le régulateur est enregistré comme produit différé au passif du bilan dans les passifs financiers et autres engagements, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées. Quand cet écart est négatif, l'insuffisance de revenu est enregistrée à l'actif du bilan dans les autres actifs financiers et comptes de régularisation, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est extourné sur les périodes suivantes pendant lesquelles des hausses de tarifs visant à rémunérer SIG pour les prestations fournies sont fixées aux clients, pour les quantités consommées.

Services

Les services rendus, dont la durée est au-delà d'un an et qui sont importants, sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement du contrat. Les services comprennent notamment les contrats de construction.

Versements reçus d'avance Télécom

Les paiements uniques que les clients versent par avance pour la location de supports physiques de transmission d'informations (Télécom) sont classés sous "Passifs financiers et autres engagements". Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur les bases suivantes :

- Prorata-temporis pour les intérêts;
- Au fur et à mesure de leur acquisition pour les redevances;
- Lorsque le droit de percevoir le paiement est établi pour les dividendes.

Redevances aux collectivités publiques

Les montants que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes genevoises sont fixés dans des lois. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat global consolidé.

SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le résultat et le capital. Par conséquent, la norme IAS 12 n'est applicable que pour les sociétés consolidées par intégration globale, dont les impôts sont non significatifs.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, à des estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles.

Les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations concernent les postes suivants :

Immobilisations corporelles

La détermination d'une éventuelle dépréciation durable de l'usine des Cheneviers, des installations du réseau primaire d'assainissement des eaux usées, et de la station de réalimentation de la nappe du Genevois nécessite le calcul de leur valeur d'utilité par l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que SIG s'attend à obtenir de ces actifs ("discounted cash flows"). L'évaluation des flux de trésorerie futurs liés aux infrastructures se base essentiellement sur le business plan de l'entité.

Ainsi, la direction considère que la valeur des infrastructures enregistrées dans les états financiers correspond à sa valeur d'utilité.

La même méthode est utilisée pour l'estimation d'une possible dépréciation durable des ouvrages de production de l'électricité. Dans ce cas, l'estimation du montant de ces flux se base sur le prix de l'électricité à moyen terme sur la bourse de Leipzig EEX. La régulation des prix facturés pour l'acheminement de l'électricité est également considérée pour l'évaluation des actifs de transport de l'électricité. La direction considère cette approche comme la plus idoine.

Sur la base des informations énumérées ci-dessus, la direction estime que la valeur comptable des ouvrages de production et de distribution d'électricité est représentative de sa valeur d'utilité.

Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché (contrats d'énergies essentiellement), SIG utilise des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur les comptes.

Consommation à facturer

La valeur des quantités d'énergie livrées, non relevées et non facturées, est déterminée à la date de clôture à partir des statistiques de consommation et des estimations de prix de vente. La détermination de cette valeur est sensible aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part du chiffre d'affaires non facturée à la clôture des comptes.

Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

Données comparatives

Avantages au personnel

Le statut du personnel de SIG accorde aux employés des gratifications en fonction de leur ancienneté et au moment de la retraite. Il accorde également aux retraités une participation mensuelle aux frais d'assurance maladie.

Au 31.12.2011, les provisions pour gratifications et participation aux frais d'assurance maladie des retraités sont présentées au passif du bilan consolidé, sur la ligne des provisions. La variation nette de ces provisions est présentée sur la ligne des charges du personnel dans le compte de résultat consolidé global. Le statut du personnel étant inchangé sur ces points par rapport à l'exercice précédent, les exercices 2010 et 2009 ont été modifiés rétroactivement, conformément aux dispositions de la norme IAS 8. Ceci implique, selon la norme IAS 1, la présentation d'un bilan supplémentaire à l'ouverture de l'exercice de comparaison.

L'effet de ces ajustements est détaillé ci-dessous.

	31.12.2009		01.01.2010	2010		2010	31.12.2010
	publié	ajustement	réajusté	publié	ajustement		réajusté
Provisions	-44'760	-53'551	-98'311	1'237	-1'165		-98'239
Réserves consolidées	-1'703'499	52'386	-1'651'113				
Résultat net consolidé	-661'848	1'165	-660'683	-124'108	1'165		-122'943

Autres données comparatives

Les autres créanciers, présentés au bilan dans les fournisseurs et créanciers fin 2010, sont présentés dans les autres actifs et passifs financiers fin 2011. Les données comparatives ont également été retraitées.

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année.

Ces modifications permettent d'améliorer la qualité de l'information financière.

Adoption de nouvelles normes et interprétations

A la date de clôture de ces états financiers consolidés, les normes nouvelles ou amendées et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur étaient les suivantes :

- IFRS 1 "Première application des IFRS", amendements de la norme
- IFRS 7 "Instruments financiers: informations à fournir", amendements de la norme
- IFRS 9 "Instruments financiers", nouvelle norme
- IFRS 10 "Etats financiers consolidé", nouvelle norme
- IFRS 11 "Partenariats", nouvelle norme
- IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités", nouvelle norme
- IFRS 13 "Evaluation à la juste valeur", nouvelle norme
- IFRIC 20 "Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert", nouvelle interprétation
- IAS 1 "Présentation des états financiers", amendements de la norme
- IAS 12 "Impôts sur le résultat", amendement de la norme
- IAS 19 "Avantages du personnel", révision de la norme
- IAS 27 "Etats financiers individuels", révision de la norme
- IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et coentreprises", révision de la norme
- IAS 32 "Instruments financiers: Présentation", amendements de la norme
- Amendements résultant du plan d'améliorations annuelles 2011 des IFRS

La direction a décidé de ne pas appliquer par anticipation les nouveaux textes.

La révision de la norme IAS 19, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013, exige notamment la reconnaissance immédiate dans les fonds propres des gains et pertes actuariels. Au 31 décembre 2011, ces gains et pertes actuariels ne sont pas reconnus dans le bilan consolidé. Ils sont amortis dans le compte de résultat consolidé global sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

Si la révision de la norme IAS 19 était déjà appliquée au 31 décembre 2011, l'engagement de prévoyance serait augmenté de CHF 377 millions et les fonds propres diminués du même montant.

La révision de la norme IAS 19 exige aussi que le taux d'actualisation et le taux de rentabilité du patrimoine soient identiques, soit un coût d'intérêt net.

L'effet cumulé des deux modifications exposées ci-dessus induira une augmentation de la charge de prévoyance reconnue chaque année dans le compte de résultat consolidé global, compte tenu des hypothèses de calcul actuelles.

L'impact potentiel des autres nouveaux textes est en cours d'évaluation.

4

Annexes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2011

Dans les notes annexes toutes les valeurs sont en KCHF sauf indication contraire.

SIG est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillance du Conseil d'Etat. Elle répond personnellement et exclusivement de ses dettes et engagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 découlant des articles 158 à 160 de la constitution genevoise.

La Constitution de la République et canton de Genève donne pour but à SIG de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, ainsi que de traiter les déchets. SIG a également pour tâches d'évacuer et de traiter les eaux polluées dans le cadre fixé par la loi. SIG peut en outre développer des activités dans des domaines liés au but décrit ci-dessus et fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

Activités en monopole

Eau potable

SIG approvisionne seule en eau potable la population et l'économie du canton de Genève.

Les actifs immobilisés du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartiennent à SIG. L'eau est pompée du lac pour environ 80% et depuis la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée afin d'en assurer la qualité avant de l'acheminer chez les clients.

Eaux usées

SIG garantit seule l'évacuation, le transport et le traitement des eaux polluées de tout le canton et de la région transfrontalière.

Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).

Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ainsi que dans l'Arve.

Valorisation des déchets SIG assure seule le traitement et la valorisation des déchets du canton. Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE). Les installations et les bâtiments du traitement des déchets appartiennent à SIG. Les déchets sont acheminés à l'usine des Cheneviers par voie fluviale ou par la route. Ils consistent en des déchets ordinaires, des déchets industriels assimilables aux déchets ordinaires, des déchets spéciaux et des déchets verts. Le traitement des déchets spéciaux et l'activité de la décharge de Châtillon sont en concurrence.

Distribution d'électricité SIG assure seule le transport et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève. Les actifs immobilisés du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Le réseau d'acheminement de l'électricité est en partie souterrain et en partie aérien. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension.

Activités en concurrence

Gaz naturel et énergie thermique

SIG fournit la population et l'économie du canton de Genève en gaz naturel et en énergie thermique.

Les clients ont le choix de se fournir en gaz ou en électricité pour leurs besoins de chauffage. Une fois raccordés au gaz, les clients sont captifs de SIG pour se fournir en énergie.

Les actifs immobilisés du réseau d'acheminement du gaz naturel appartiennent à SIG. L'acheminement du gaz naturel est réalisé depuis les réseaux européens par l'entreprise romande de transport Gaznat SA, dont SIG est actionnaire, jusqu'au réseau de distribution de SIG. Cette dernière garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.

Production électrique

SIG produit une partie de l'électricité qu'elle transporte et livre dans le canton de Genève. Les actifs immobilisés de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement :

- Les barrages au fil de l'eau de Verbois et du Seujet qui assurent la production d'une énergie hydraulique;
- Les panneaux photovoltaïques de SIG Solar qui produisent de l'énergie solaire;
- Des installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur de traitement des déchets en énergie thermique et électrique.

SIG Services

SIG fournit principalement des prestations de services dans les domaines des télécoms, de la construction et des installations, les prestations étant liées aux domaines d'activités de base de SIG, à savoir l'eau, le gaz et l'électricité.

Cette activité est en concurrence, les clients pouvant s'adresser au fournisseur de leur choix pour l'obtention du service souhaité.

L'activité Télécom a pour but de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit et de concevoir les sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux.

Activités partiellement en concurrence

Energie électrique

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique.

La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) permet aux consommateurs de plus de 100 MWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel s'approvisionner. Ainsi, cette activité comprend-elle des clients captifs (< 100 MWh/an) et des clients éligibles (> 100 MWh/an). Ces derniers ont soit choisi la libre concurrence et SIG pour fournisseur soit n'ont pas choisi la libre concurrence. Ces trois types de clients sont cependant regroupés au sein de la même activité, la direction de SIG analysant les ventes d'énergie électrique indépendamment du type de client.

L'approvisionnement de l'électricité est assuré à hauteur de 12% auprès des centrales hydrauliques (Verbois, Seujet), à hauteur de 3% par la valorisation des déchets traités (usine de Cheneviers), à hauteur de 0.4% auprès d'autres types d'installations (SIG Solar) qui sont la propriété de SIG et à hauteur de 6% auprès de notre participation (Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny). Le solde de 78.6% est couvert par des achats hors du canton, principalement auprès du groupe EOS Holding, dont SIG est actionnaire, et auprès d'autres sociétés tierces. La livraison aux clients est assurée par le réseau de distribution de l'électricité de SIG sur le canton de Genève.

Autres activités

Autres

Les autres activités comprennent les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

1. Périmètre de consolidation

Sociétés associées et sous contrôle conjoint

Les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont les suivantes :

Sociétés	But	Siège	Part détenue en %	Lien avec SIG	Début de mise en équivalence
Secteur de l'électricité					
EOS Holding	Production, transport, négoce et commercialisation	Lausanne	23.0	A	1999
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Production d'énergie	Chancy	72.2	CC	1999
Securelec - Vaud SA	Contrôle d'installations électriques	Ecublens	38.4	CC	2005
SwissWinds Development GmbH	Promotion de projets dans le domaine de l'énergie éolienne	Grimisuat	28.0	CC	2010
ennova SA		Le Landeron	20.0	CC	2011
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	Développement, installation, production et vente d'énergie électrique d'origine éolienne	Bullet	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA		Moutier	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA		Court	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA		Romont BE	40.0	CC	2009
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA		Val-de-Travers	40.0	CC	2009
Windpark Schwängimatt SA		Laupersdorf	40.0	CC	2009
Parc Eolien de St-Brais SA		St-Brais	55.0	CC	2010
Parc Eolien de Delémont SA		Delémont	55.0	CC	2010
TourNEvent SA		Rochefort	51.0	CC	2010
Verrivent SA		Les Verrières	51.0	CC	2010
Windpark Jaunpass SA		Boltingen	51.0	CC	2010
EssairVent SA		Essertines-sur-Rolle	48.5	CC	2010
Parco eolico del San Gottardo SA		Airolo	25.0	CC	2010
Windpark Burg SA	Kienberg	51.0	CC	2011	
Gries Wind SA	Obergoms	25.0	CC	2011	
Swisspower Renewables SA	Participations dans le domaine de l'énergie renouvelable	Zürich	31.9	CC	2011
Secteur du gaz et de l'énergie thermique					
Gaznat SA	Approvisionnement et transport d'énergie	Lausanne	37.5	A	1999
Cadiom SA	Production et distribution d'énergie	Vernier	51.0	CC	1999
Secteur multiservices					
Swisspower Energy SA	Distribution d'énergie et services afférents	Zürich	29.9	A	2005
PôleBio Energies SA	Traitement, valorisation des déchets et énergies renouvelables	Satigny	33.3	CC	2011

A = Associé

CC = Sous contrôle conjoint

Le pourcentage acquis des actions, qui exprime la part de capital détenu, est identique à celui des droits de vote.

Sociétés sous contrôle conjoint

Les participations sous contrôle conjoint bénéficient de conventions d'actionnaires assurant leur gestion commune.

SIG détient plus de la moitié des droits de vote dans les sociétés SFMCP, Cadiom SA ainsi que dans plusieurs sociétés actives dans le domaine de l'éolien. Cependant, la détention de la majorité du droit de vote n'entraîne pas, dans ce cas, le contrôle de ces entreprises. Les conventions d'actionnaires limitent le pouvoir de SIG à diriger les politiques financières et opérationnelles de ces entités.

Pour cette raison, ces investissements sont traités comme des participations dans des co-entreprises (contrôle conjoint).

Filiales

Les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont les suivantes :

Sociétés	But	Siège	Part détenue en %	Début d'intégration globale
Secteur de l'électricité				
Securelec SA	Conseil et expertise en matière de sécurité des installations électriques	Carouge	100	2004
Compagnie Luminotechnique SA	Etude, conception fabrication et vente d'éclairages extérieurs de grande hauteur	Satigny	100	2009
Secteur multiservices				
Services Industriels de Genève (France)	Conception, réalisation, étude et projets dans les domaines d'activité de SIG	Annemasse	100	2009

Securelec SA a créé, avec d'autres partenaires industriels, la société Securelec - Vaud SA dont elle détient 38.4% des droits de vote.

Participation non consolidées

Les autres participations non consolidées apparaissent dans les "Actifs financiers" (voir note 11).

2. Produits

	2011	2010
Produits de l'eau potable	98'390	99'558
Produits des eaux usées	86'254	74'222
Produits du gaz et de l'énergie thermique	211'845	215'421
Produits de l'énergie électrique	302'558	299'795
Produits de la production électrique	3'826	2'866
Produits de la distribution d'électricité	222'247	210'395
Produits de la valorisation des déchets	58'304	55'855
Produits SIG services	51'726	48'537
Autres produits	18'777	19'532
Total des produits	1'053'927	1'026'181

3. Achats d'énergies destinés à la vente

Ce poste représente les achats externes d'énergies directement liés aux ventes. Les achats sont essentiellement effectués auprès de parties liées :

- Achats de gaz naturel auprès de Gaznat SA à 100%;
- Achats d'électricité auprès du groupe EOS Holding à hauteur d'environ 37% et de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP) pour près de 6%.

Sont exclues les productions d'énergies propres à SIG telles que Verbois, Seujet et l'usine des Cheneviers. Ces productions représentent une part significative des consommations d'électricité du canton. Leurs coûts sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat global.

Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies

Politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies, SIG est exposée entre autre à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution des prix du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

SIG vend du gaz et de l'électricité. Les risques relatifs à l'approvisionnement en gaz sont actuellement gérés par Gaznat SA, société dans laquelle SIG a une participation (voir note 1).

SIG a mis en place une structure organisationnelle interne qui lui permet de gérer de manière dynamique son portefeuille d'énergie électrique. Ce dernier est géré dans une optique de couverture des besoins en énergie électrique à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volume liés aux positions ouvertes ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

Ainsi, la mise à jour de la "politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité" a été approuvée par le Conseil d'administration le 22 juin 2010. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel les opérations liées à l'approvisionnement en électricité doivent être réalisées. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est mis à jour régulièrement et est approuvée par le Comité Approvisionnement.

Chaque année, le Comité Approvisionnement approuve la stratégie d'approvisionnement ainsi que certaines limites d'engagement en terme de quantité et de valeur. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

Deux types de produits sont autorisés :

- Les produits qui donnent lieu à une livraison physique à l'échéance du contrat;
- Les instruments financiers sans livraison physique qui permettent une couverture du risque de prix. L'utilisation des instruments financiers se limite à des produits ayant comme référence les prix de la bourse EEX qui sont fortement corrélés avec les prix suisses.

Les limites suivantes sont fixées :

- Une limite minimum d'approvisionnement physique en Suisse;
- Une limite maximale d'engagement qui permet de contrôler le risque prix des positions ouvertes;
- Une limite maximale d'engagement auprès des contreparties;
- Une limite maximale volume et prix pour cadrer la gestion dynamique du portefeuille;
- Des limites d'utilisation des instruments financiers en termes de montants nominaux, d'appels de marge et de primes à l'achat.

Contrats d'approvisionnement

Les trois quarts de la consommation totale d'énergie électrique par les clients sont assurés par des contrats d'achat d'énergie à des fournisseurs.

Ces contrats sont répartis comme suit :

- des contrats à long terme, d'une durée supérieure à 5 ans. Ces contrats comprennent notamment un droit d'achat conclu avec EOS SA (voir note 26);
- des contrats à moyen terme, annuels, trimestriels ou mensuels;
- des contrats court terme, hebdomadaires ou journaliers;
- des contrats infrajournaliers, horaires pour la journée en cours.

Dans le but de mieux gérer les risques liés aux fluctuations des prix de l'électricité, SIG souscrit à des contrats à terme d'achat d'énergie électrique. Une partie de ces contrats est conclue à l'étranger et ne donne pas systématiquement lieu à une livraison physique. Ces contrats ont été conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. Au moment de leur conclusion et sur la base de critères définis, ces contrats sont classés dans le portefeuille d'activité normale ou dans le portefeuille dynamique. Le portefeuille d'activité normale n'est pas enregistré au bilan et le portefeuille dynamique est présenté à l'actif ou au passif avec contrepartie dans le compte de résultat consolidé global.

Option financière FMHL Le groupe EOS Holding a concédé une option financière FMHL à SIG (voir note 26).

4. Charges d'exploitation

	2011	2010	2009
Charges du personnel	254'686	248'371	245'344
Traitements	194'561	190'129	185'612
Charges sociales	45'895	43'377	46'265
Rémunération variable	7'674	7'844	5'797
Personnel Etat	2'077	2'539	3'215
Autres charges de personnel	4'479	4'482	4'455
Honoraires et mandats externes	23'675	21'663	18'541
Personnel intérimaire	18'863	18'377	15'606
Frais de consultants	4'509	1'733	1'712
Autres achats de services externes	303	1'553	1'223
Frais d'évacuation des déchets	10'828	12'597	15'359
Frais généraux d'exploitation	79'744	86'592	79'902
Frais de locaux	7'340	7'436	7'360
Fournitures et prestations	51'271	58'235	52'012
Assurances et taxes	3'794	3'652	3'718
Communication institutionnelle	9'616	8'248	6'630
Autres frais d'exploitation	7'723	9'021	10'182
Total des charges	368'933	369'223	359'146
Production immobilisée et stockée	-31'806	-30'135	-30'075
Total des charges d'exploitation	337'127	339'088	329'071

Rémunération variable La rémunération variable est un élément du système de rémunération de SIG. Elle est calculée sur la part du "résultat" dépassant des objectifs fixés au préalable. Son attribution éventuelle est destinée à mieux valoriser la contribution de l'ensemble du personnel aux efforts importants que demande l'adaptation de l'entreprise à ses défis futurs.

Personnel Etat Le poste "Personnel Etat" représente les employés de l'usine des Cheneviers, de l'activité eaux usées ainsi que du site de Châtillon qui ont souhaité rester au statut de l'Etat de Genève.

Frais d'évacuation des déchets

Les frais d'évacuation des déchets comprennent le coût de délestage des résidus (cendres, mâchefers, etc.) produits par l'usine des Cheneviers dont la quantité est directement liée au volume des déchets traités et facturés, ainsi que le délestage des déchets non traités.

Ils comprennent en outre les frais d'évacuation et d'incinération des boues des stations d'épuration des eaux usées, ainsi que l'évacuation des pierres et sables extraits des décanteurs.

Production immobilisée et stockée

La production immobilisée et stockée concerne des coûts d'exploitation (main-d'oeuvre et dépenses) de l'exercice activés dans les immobilisations en cours ou dans les travaux en cours. Ces coûts d'exploitation sont d'abord présentés dans les charges d'exploitation concernées puis transférés au bilan par la rubrique de "production immobilisée et stockée".

Variation nette des provisions et correctifs d'actifs

Les charges d'exploitation sont présentées nettes de variations de provisions et de correctifs d'actifs suivants :

	2011	2010	2009	Note
Provisions	-5'845	-70	-2'884	
Traitements				
Rémunérations différées	-317	949	238	20
Avantages au personnel	493	294	294	20
Charges sociales				
Avantages au personnel	956	872	872	20
Achats de services externes				
Engagement lié à l'OIBT	-5'253	-1'370	-2'294	20
Fournitures et prestations				
Postes MT / BT	-1'680	-35	2	20
Fermeture du site de Châtillon	-44	-780	-1'996	20
Correctifs d'actifs	-1'564	-1'853	290	
Fournitures et prestations				
Correctif du stock	-886	-468	87	12
Autres frais d'exploitation				
Correctif des créances	-678	-1'385	203	13
Total des dotations aux provisions et aux correctifs d'actifs	-7'409	-1'923	-2'594	

5. Amortissements

Amortissements des	2011	2010
Immobilisations corporelles	110'531	106'235
Amortissements	119'237	107'073
Participations de tiers	-16'828	-16'928
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	8'122	16'090
Immobilisations incorporelles	5'293	4'308
Total des amortissements	115'824	110'543

Afin de déterminer les coûts ne pouvant faire l'objet d'une immobilisation, SIG procède à une analyse des coûts activés au moment de la mise en service des immobilisations en construction et en fin d'année pour les immobilisations en cours de construction significatives.

Les coûts ne pouvant être immobilisés, ils sont transférés dans les amortissements de l'exercice. Pour l'exercice 2011, cette analyse a permis d'identifier pour KCHF 6'358 de coûts à amortir (KCHF 520 en 2010).

Les dépréciations ("impairment") sont décrites sous la note 8.

6. Charges et produits financiers

	2011	2010
Charges financières	-19'808	-14'513
Intérêts sur le capital de dotation	-5'000	-5'000
Intérêts et charges financières	-14'808	-9'513
Intérêts et frais sur emprunts	-6'357	-6'653
Pertes sur instruments financiers	-991	-1'206
Variation de valeur des instruments financiers	-6'082	0
Autres frais financiers	-3'689	-2'428
Part des intérêts activés	2'311	774
Produits financiers	2'794	23'329
Variation de valeur des instruments financiers	0	19'931
Revenus des créances, placements et comptes courants	2'791	3'395
Produits des titres de participations	3	3

Intérêts sur le capital de dotation

Un intérêt de 5% l'an est perçu par les collectivités publiques sur le capital de dotation (article 3, alinéa 6 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973).

Part des intérêts activés

Des intérêts intercalaires sont calculés sur les investissements en cours de construction et activés. Le taux d'intérêt appliqué est de 2.5% en 2011 (2.5% en 2010).

Produits des titres de participations

Les dividendes des participations qui n'ont pas été mises en équivalence figurent dans le poste "Produits des titres de participations".

Intérêts et primes payés

Les intérêts payés en 2011 sont de KCHF 12'355 (KCHF 12'573 en 2010).

Les primes sur options de taux d'intérêt et de change versées et encaissées en 2011 se montent en valeur nette à KCHF 0 (KCHF -185 en 2010).

7. Redevances aux collectivités publiques

2010	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances pour l'utilisation du domaine public	9'241	12'432	15'292			36'965
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	3'995					3'995
Redevances hydrauliques	4'864					4'864
Nouvelles énergies renouvelables				13'017		13'017
Couverture des coûts résiduels des services-système				856		856
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	11'950					11'950
Subventions et autres redevances			187		2'063	2'250

Redevances aux collectivités publiques	33'956	12'432	15'479	13'873	2'063	77'803
---	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------

2011	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances pour l'utilisation du domaine public	8'863	11'840	14'749			35'452
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	4'810					4'810
Redevances hydrauliques	6'024					6'024
Nouvelles énergies renouvelables				12'669		12'669
Couverture des coûts résiduels des services-système						0
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	11'803					11'803
Subventions et autres redevances			185		4'065	4'250

Redevances aux collectivités publiques	35'406	11'840	14'934	12'669	4'065	78'914
---	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------

Redevances pour l'utilisation du domaine public

Le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public annuelle dû à l'Etat, à la Ville et aux Communes est déterminé conformément à l'article 32, alinéas 2 et 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973. La redevance représente 5% pour l'Etat et 15% pour les Communes des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire, pendant l'exercice annuel considéré.

Fonds énergie des collectivités publiques

Le fonds énergie des collectivités publiques est constitué conformément à l'article 31, alinéas 3 et 4 de la Loi sur l'organisation de SIG. 10% du produit facturé à l'Etat, à la Ville de Genève et aux Communes genevoises sont attribués au fonds énergie des collectivités publiques. Ce fonds est destiné au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'économies d'énergie.

Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau

L'Etat perçoit des redevances en matière de droit d'eau, conformément à l'article 33 de la Loi sur les eaux du 5 juillet 1961 et aux articles 21 et suivants du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 5 mars 2003.

Redevances hydrauliques

L'Etat perçoit des redevances annuelles pour l'utilisation de l'eau comme force motrice, conformément aux articles 49 et suivants de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916 et au Règlement du Conseil fédéral concernant le calcul des redevances en matière de droit d'eau du 12 février 1918.

Depuis le 1er janvier 2011, ces redevances s'élèvent à CHF 100 par kW. Entre le 1er mai 1987 et le 31 décembre 2010, elles s'élevaient à CHF 80 par kW.

Nouvelles énergies renouvelables

Conformément à l'article 15b de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne), la société nationale du réseau de transport perçoit un supplément sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables.

Couverture des coûts résiduels des services-système

Jusqu'à fin juillet 2010, conformément à l'article 31b de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), disposition transitoire pour la période 2009 à 2013, la société nationale du réseau de transport a facturé individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts résiduels des services-système. Le 8 juillet 2010, le Tribunal Administratif Fédéral a émis une décision stipulant que cette facturation était anticonstitutionnelle et illégale. Dès janvier 2011, les coûts résiduels des services-système sont facturés aux clients finaux.

Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées

Les redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées sont versées à l'Etat.

Subventions et autres redevances

Les subventions et autres redevances comprennent principalement la gratuité du traitement des déchets pour les oeuvres caritatives et des incitations financières dans le cadre du programme d'économies d'énergie.

Versements au profit des collectivités publiques

2010	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances aux collectivités publiques	33'956	12'432	15'479	13'873	2'063	77'803
Intérêts sur le capital de dotation (voir note 6)	2'750	1'500	750			5'000
Total des versements aux collectivités publiques	36'706	13'932	16'229	13'873	2'063	82'803
2011						
Redevances aux collectivités publiques	35'406	11'840	14'934	12'669	4'065	78'914
Intérêts sur le capital de dotation (voir note 6)	2'750	1'500	750			5'000
Total des versements aux collectivités publiques	38'156	13'340	15'684	12'669	4'065	83'914

Détail des redevances pour
l'utilisation du domaine
public

Communes	Redevances 2011 à verser en 2012	Redevances 2010 à verser en 2011
Aire-la-Ville	34	37
Anières	114	118
Avully	60	66
Avusy	52	56
Bardonnex	95	99
Bellevue	161	167
Bernex	315	342
Carouge	1'345	1'408
Cartigny	37	40
Chancy	38	40
Chêne-Bougeries	466	476
Chêne-Bourg	371	400
Choulex	44	47
Collex-Bossy	55	61
Collonge-Bellerive	540	565
Cologny	351	366
Confignon	147	159
Corsier	82	84
Dardagny	157	157
Genève	11'839	12'431
Genthod	109	111
Grand-Saconnex	810	814
Gy	19	20
Hermance	42	47
Jussy	60	64
Laconnex	24	27
Lancy	1'513	1'580
Meinier	81	86
Meyrin	1'711	1'740
Onex	459	498
Perly-Certoux	131	140
Plan-les-Ouates	1'065	1'049
Pregny-Chambésy	251	260
Presinge	27	29
Puplinge	84	89
Russin	18	19
Satigny	612	621
Soral	27	30
Thônex	537	581
Troinex	91	97
Vandoeuvres	140	146
Vernier	1'656	1'682
Versoix	480	506
Veyrier	340	369
Etat de Genève	8'862	9'241
Total	35'452	36'965

8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et bâtimens	Installations de production et distribution	Autres immo- bilisations corporelles	En construction	Total
Solde net au 31.12.2009	765'837	1'506'162	31'197	289'587	2'592'783
Investissements				224'153	224'153
Intérêts activés				774	774
Transfert des immobilisations incorporelles				-280	-280
Transfert des participations de tiers aux investissements					0
Désinvestissements	-82	-27'892	-215		-28'189
Mises en service	8'009	73'285	10'343	-91'637	0
Amortissements	-22'528	-77'400	-6'625	-520	-107'073
Solde net au 31.12.2010	751'236	1'474'155	34'700	422'077	2'682'168
Investissements				217'715	217'715
Intérêts activés				2'311	2'311
Transfert des immobilisations incorporelles				1'263	1'263
Transfert des participations de tiers aux investissements	-61	61		-5'364	-5'364
Désinvestissements	-3'997	-4'990	-215		-9'202
Mises en service	42'272	225'267	14'487	-282'026	0
Amortissements	-23'690	-80'948	-8'241	-6'358	-119'237
Solde net au 31.12.2011	765'760	1'613'545	40'731	349'618	2'769'654

Immobilisations corporelles brutes

	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
31.12.2010			
Terrains et bâtimens	1'183'274	-432'038	751'236
Installations de production et distribution	2'807'936	-1'333'781	1'474'155
Autres immobilisations corporelles	203'973	-169'273	34'700
Immobilisations en construction	422'077		422'077
Total des immobilisations corporelles	4'617'260	-1'935'092	2'682'168
Dont dépréciations		-149'120	
31.12.2011			
Terrains et bâtimens	1'213'728	-447'968	765'760
Installations de production et distribution	2'997'088	-1'383'543	1'613'545
Autres immobilisations corporelles	192'650	-151'919	40'731
Immobilisations en construction	349'618		349'618
Total des immobilisations corporelles	4'753'084	-1'983'430	2'769'654
Dont dépréciations		-140'993	

Dépréciations

Dépréciations nettes

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immo- bilisations corporelles	En construction	Total
Solde net au 01.01.2010	-79'073	-72'972	-293	-4'909	-157'247
Amortissements	3'479	4'595	53		8'127
Solde net au 31.12.2010	-75'594	-68'377	-240	-4'909	-149'120
Solde net au 01.01.2011	-75'594	-68'377	-240	-4'909	-149'120
Amortissements	3'479	4'595	53		8'127
Solde net au 31.12.2011	-72'115	-63'782	-187	-4'909	-140'993

Dépréciations brutes

	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
31.12.2010			
Terrains et bâtiments	-86'031	10'437	-75'594
Installations de production et distribution	-82'161	13'784	-68'377
Autres immobilisations corporelles	-399	159	-240
Immobilisations en construction	-4'909		-4'909
Total des dépréciations	-173'500	24'380	-149'120
31.12.2011			
Terrains et bâtiments	-86'031	13'916	-72'115
Installations de production et distribution	-82'161	18'379	-63'782
Autres immobilisations corporelles	-399	212	-187
Immobilisations en construction	-4'909		-4'909
Total des dépréciations	-173'500	32'507	-140'993

Usine des Cheneviers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de l'usine des Cheneviers a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation de KCHF 135'500 en 2007. Le calcul de la valeur d'utilité inclut notamment les éléments suivants :

- L'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés;
- Le taux d'actualisation incluant le risque est de 5% en 2011 (5% en 2010);
- Le tarif de l'incinération des déchets n'est pas indexé à l'inflation;
- Le revenu des déchets hors zone d'apport pris en compte uniquement pour les contrats conclus ou en finalisation de négociation au 31 décembre.

Ainsi, fin 2011, les actifs de l'usine des Cheneviers sont diminués d'une dépréciation nette de KCHF 107'348 (KCHF 114'386 fin 2010).

Réseau primaire d'assainissement des eaux usées

L'estimation de la valeur recouvrable du réseau primaire d'assainissement des eaux usées a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation de KCHF 38'000 en 2007. Le calcul de la valeur d'utilité inclut notamment les éléments suivants :

- L'utilisation de la méthode des flux de trésorerie actualisés;
- Le taux d'actualisation incluant le risque est de 5% en 2011 (5% en 2010);
- Le revenu de la taxe d'épuration tenant compte d'une baisse historique des volumes d'eau potable vendus de 1% par an jusqu'en 2014 puis de 0.5% par an pour les années suivantes.

Ainsi, fin 2011, le réseau primaire d'assainissement des eaux usées est diminué d'une dépréciation nette de KCHF 33'645 (KCHF 34'734 fin 2010).

9. Immobilisations incorporelles

	En service	En développement	Goodwill	Total
2010				
Solde net à l'ouverture	7'560	3'786	143	11'489
Investissements		6'927		6'927
Transferts vers les immobilisations corporelles	280			280
Transfert des actifs financiers				0
Mises en service	3'685	-3'685		0
Amortissements	-4'308			-4'308
Solde net à la clôture	7'217	7'028	143	14'388
2011				
Solde net à l'ouverture	7'217	7'028	143	14'388
Investissements		1'363		1'363
Transferts vers les immobilisations corporelles	-1'263			-1'263
Transfert des actifs financiers	145			145
Mises en service	7'071	-7'071		0
Amortissements	-5'293			-5'293
Solde net à la clôture	7'877	1'320	143	9'340

L'essentiel de ce poste est constitué de logiciels acquis.

Le coût des développements internes supplémentaires destinés à adapter les logiciels standards aux particularités de SIG figure sous la colonne "En développement". Lors de leur mise en service, il est ajouté au montant de l'investissement initial.

10. Participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint

Mouvement des participations

	SFMCP	EOS Holding	Gaznat	Cadiom	Swiss-power	Autres	Total
Participations au 31.12.2009	37'268	910'393	72'510	5'758	2'245	725	1'028'899
Mouvements 2010							
Acquisitions			2'293		1'125	23'655	27'073
Amendement plan de renforcement financier			-15'787				-15'787
Quote part des éléments du résultat global		-39'831		-172			-40'003
Dividendes reçus	-2'167	-46'042	-313		-1'128	-5	-49'655
Part du résultat	963	50'257	20'644	707	2'629	-6'941	68'259
- Retraitements IFRS			15'225				15'225
- Part du résultat de l'exercice	963	50'257	5'419	707	2'629	-6'941	53'034
Total des participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint à la clôture	36'064	874'777	79'347	6'293	4'871	17'434	1'018'786
Mouvements 2011							
Acquisitions						15'427	15'427
Reclasse vers les actifs financiers						-10'425	-10'425
Quote part des éléments du résultat global		-1'802		-200			-2'002
Dividendes reçus	-1'806	-46'042	-313		-448	-8	-48'617
Part du résultat	-2'402	-91'983	-6'108	671	1'264	-512	-99'070
- Retraitements IFRS			-8'437				-8'437
- Part du résultat de l'exercice	-2'402	-91'983	2'329	671	1'264	-512	-90'633
Total des participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint à la clôture	31'856	734'950	72'926	6'764	5'687	21'916	874'099

Participations mises en équivalence

Il n'y a pas eu de changement important du pourcentage d'intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

Toutes les participations dans les sociétés mises en équivalence ont fait l'objet d'une évaluation à la valeur recouvrable déterminée selon une méthode analogue à celle appliquée à la catégorie immobilisations corporelles (voir note 8).

EOS Holding

SIG détient une participation de 23.02% dans EOSH qui détient une participation de 31.38% dans Alpiq. Cette dernière a annoncé en 2011 une restructuration de ses activités et l'enregistrement d'une dépréciation de ses actifs de CHF 1.6 milliard. L'impact de la dépréciation des actifs d'Alpiq sur le compte de résultat global consolidé de SIG se monte MCHF 116 en 2011, auquel il faut soustraire le résultat net consolidé de EOSH en 2011 de MCHF 25.

Gaznat - modification des durées d'utilisation

En 2011, Gaznat a revu les durées d'utilité économiques de ses immobilisations et a réduit ses amortissements cumulés. Unigaz, détenue par Gaznat et consolidée par cette dernière, a procédé à la même analyse et a également réduit ses amortissements cumulés. L'impact de la réduction des durées d'utilité des immobilisations de Gaznat et Unigaz se monte à MCHF 10 dans le compte de résultat global consolidé de SIG en 2011.

Gaznat - forage exploratoire

La société Petrosvibri SA, incluse dans le périmètre de consolidation de Gaznat, a mené fin 2009 et en 2010 un forage exploratoire pour vérifier la présence de gisements de gaz naturel sous le lac Léman. Les conclusions des travaux de forage exploratoire ne permettent pas de conserver au bilan les coûts du forage. Ainsi, ils ont été reconnus en charge en 2011 pour un montant de MCHF 8.8.

SFMCP

SFMCP est au bénéfice d'une concession pour l'exploitation et la rénovation du barrage de Chancy-Pougny. Cette concession prendra fin le 8 avril 2061.

La continuité de l'exploitation des ouvrages ainsi que l'octroi de la concession impliquent des investissements engagés, prévus ou imposés, estimés à MCHF 85.

Participations non consolidées

Les participations non consolidées apparaissent dans le poste des "Actifs financiers" (voir note 11).

Information financières des sociétés associées et sous contrôle conjoint

Sociétés associées

Les montants suivants représentent la part de SIG dans les actifs et passifs, produits et charges des trois entités associées, après retraitement aux normes IFRS. Ils sont inclus dans les états financiers consolidés par mise en équivalence.

	2011	2010
Actif immobilisé	767'595	855'607
Actif circulant	197'041	221'897
Total de l'actif	964'636	1'077'504
Fonds propres	813'563	960'239
Fonds étrangers à long terme	65'045	27'788
Fonds étrangers à court terme	86'028	89'477
Total du passif	964'636	1'077'504
Produits	288'174	347'347
Charges	-385'000	-283'527
Résultat de l'exercice	-96'826	63'820

Sociétés sous contrôle conjoint

Les montants suivants représentent la part de SIG dans les actifs et passifs, produits et charges des vingt-deux entités contrôlées conjointement, après retraitement aux normes IFRS. Ils sont inclus dans les états financiers consolidés par mise en équivalence.

	2011	2010
Actif immobilisé	90'806	61'981
Actif circulant	7'552	9'870
Total de l'actif	98'358	71'851
Fonds propres	42'031	54'084
Fonds étrangers à long terme	37'156	15'382
Fonds étrangers à court terme	19'171	2'385
Total du passif	98'358	71'851
Produits	18'474	18'789
Charges	-20'716	-24'061
Résultat de l'exercice	-2'242	-5'272

11. Actifs financiers

	2011	2010
Créance envers le CERN	40'356	42'756
Créances envers des sociétés de projets éoliens	25'052	0
Créance envers SFMCP	13'228	2'000
Créance envers l'Etat	0	1'852
Autres créances financières	886	904
Total créances	79'523	47'512
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	10'443	29'646
Option financière FMHL (voir note 26)	0	640
Total instruments financiers dérivés	10'443	30'286
Titres de participation	293'505	96
Charge payée d'avance à EnBW	52'555	0
Total des actifs financiers et comptes de régularisation	436'025	77'894

Créance envers le CERN

SIG s'est engagée, contractuellement, à approvisionner en eau de refroidissement et en eau potable le centre européen pour la recherche nucléaire (CERN). Dans ce cadre, elle a étudié, construit et mis en service les installations nécessaires.

La créance envers le CERN comprend les installations qui ont été vendues à ce dernier ainsi que la participation du CERN à des ouvrages restés propriété de SIG.

La créance envers le CERN est actualisée. Un intérêt annuel est reconnu dans les produits financiers.

Créances envers les sociétés de projets éoliens

Ces créances sont en faveur des sociétés sous contrôle conjoint actives dans les domaines de l'énergie électrique d'origine éolienne.

Créance envers SFMCP

La créance envers SFMCP est utilisée par cette dernière dans le cadre de ses investissements pour assurer la continuité de l'exploitation de ses ouvrages (voir note 10).

Créance envers l'Etat

La créance envers l'Etat résulte des opérations financières relatives au transfert de propriété des actifs de l'usine des Cheneviers.

Titres de participation

Les titres de participation comportent des titres détenus à long terme de sociétés en

rapport avec les activités de SIG. Ils permettent de faciliter et développer les relations d'affaires ou commerciales.

En 2011, SIG a investi MCHF 291 dans le capital-actions de la société EnergieDienst Holding, soit une part de 15.05%.

Charge payée d'avance à EnBW

Une charge payée d'avance de MCHF 53 à Energie Baden-Württemberg résulte des opérations relatives à l'achat à cette dernière des actions de EnergieDienst Holding.

12. Stocks et travaux en cours

Stocks	2011	2010
Matériel affecté à la construction (ex. réseaux)	10'473	10'424
Matériel affecté à l'exploitation (ex. mobilier, outillage)	16'133	16'709
Provision pour stock obsolète	-3'009	-3'895
Total des stocks	23'597	23'238
Total des travaux en cours	5'911	7'965
Total des stocks et travaux en cours	29'508	31'203
Paiements anticipés reçus sur les contrats de construction	10'548	13'159
Ventes constatées en produits sur la période	36'975	35'862

Les stocks affectés à la construction sont aussi bien utilisés pour les constructions propres à SIG que pour les travaux en cours. Les travaux en cours concernent des prestations à facturer aux tiers.

Les paiements anticipés reçus sur les contrats de construction sont présentés dans les produits des périodes futures dans la rubrique "Autres passifs financiers et comptes de régularisation" (voir note 25).

Provision pour stock obsolète

Le mouvement de la provision pour stock obsolète est le suivant :

	2011	2010
Stock obsolète au 01.01	3'895	4'363
Extourne		-368
Utilisation	-1'118	-100
Dotation	232	
Stock obsolète au 31.12	3'009	3'895

Les stock passés en pertes en 2011 se montent à KCHF 1'370 (KCHF 651 en 2010).

13. Créances résultant de livraisons et prestations

	2011	2010
Clients	188'969	179'472
Provision pour dépréciation sur créances	-2'022	-2'700
Total des créances résultant de livraisons et prestations	186'947	176'772

Clients

Consommations à facturer

Dans la rubrique "Clients", figurent les consommations à facturer pour un montant estimé de KCHF 97'608 en 2011 (KCHF 97'036 en 2010).

Il s'agit des produits de l'eau potable, du gaz et de l'électricité fournis et consommés par les clients jusqu'à la fin de la période comptable et des produits de la valorisation des déchets et du traitement des eaux usées, tous ces produits n'ayant pas encore été facturés.

Garanties clients

Une partie des factures envoyées à nos clients est garantie par des dépôts de garantie et des cautions bancaires en notre faveur :

	2011	2010
Dépôts de garantie	7'239	7'807
Cautions bancaires en notre faveur	857	916

Les dépôts de garantie sont présentés sous "Passifs financiers et autres engagements" (voir note 22).

Coût amorti

Le coût amorti des créances résultant de livraisons et de prestations correspond à leur valeur nominale.

Provision pour dépréciation sur créances

Le mouvement de la provision pour dépréciation sur créances est le suivant :

	2011	2010
Créances douteuses au 01.01	2'700	4'085
Extourne	-189	-449
Utilisation	-489	-939
Dotation		3
Créances douteuses au 31.12	2'022	2'700

Les créances échues mais non provisionnées sont estimées recouvrables.

Les pertes sur créances pour 2011 se montent à KCHF 1'317 (KCHF 2'376 en 2010).

14. Autres actifs financiers et comptes de régularisation

Autres actifs financiers	2011	2010
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	32'609	48'356
Auprès de tiers	14'673	12'173
Comptes de régularisation		
Ventes d'énergies à des sociétés associées ou sous contrôle conjoint	1'597	5'565
Ventes d'énergies	24'681	15'568
Autres actifs transitoires	14'778	29'202
Total des autres actifs financiers et comptes de régularisation	88'338	110'864

15. Liquidités et équivalents de liquidités

	2011	2010
Total des liquidités et équivalents de liquidités à la valeur nominale	82'744	174'937
Ajustement au coût amorti	-494	0
Total des liquidités et équivalents de liquidités au coût amorti	82'250	174'937
Limite des lignes de crédit	55'000	50'000
Utilisation de ligne de crédit	0	0

Lignes de crédit

Le niveau des lignes de crédit est fixé en fonction de nos besoins et revu périodiquement avec nos partenaires financiers.

16. Capital de dotation

L'article 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 fixe le montant du capital de dotation, ses détenteurs ainsi que leur part et son taux de rémunération, soit 5% l'an.

	Etat au 31.12.2011		Etat au 31.12.2010	
	En %	En %	En %	En %
Etat de Genève	55'000	55%	55'000	55%
Ville de Genève	30'000	30%	30'000	30%
Autres communes genevoises	15'000	15%	15'000	15%
Total du capital de dotation	100'000	100%	100'000	100%

17. Réserves consolidées

Mouvements	Fonds de constructions nouvelles	Fonds d'assurance	Fonds général de réserve	Fonds de réserve du site de Châtillon	Réserves non attribuées	Total
Total des réserves consolidées au 31.12.2009, publié	687'445	127'433	623'254	253	265'114	1'703'499
Impact de l'ajustement des provisions pour avantages au personnel		-7'858	-44'528			-52'386
Total des réserves consolidées au 31.12.2009	687'445	119'575	578'726	253	265'114	1'651'113
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent, publié	50'604	27'473	155'680	-626	428'717	661'848
Impact de l'ajustement des provisions pour avantages au personnel		-175	-990			-1'165
Total des réserves consolidées au 01.01.2010	738'049	146'873	733'416	-373	693'831	2'311'796
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence					-40'027	-40'027
Total des réserves consolidées au 31.12.2010	738'049	146'873	733'416	-373	653'804	2'271'769
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent, publié	66'594	5'873	33'279	-301	18'663	124'108
Impact de l'ajustement des provisions pour avantages au personnel		-175	-990			-1'165
Total des réserves consolidées au 01.01.2011	804'643	152'571	765'705	-674	672'467	2'394'712
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence					-2'004	-2'004
Total des réserves consolidées au 31.12.2011	804'643	152'571	765'705	-674	670'463	2'392'708

Les réserves suivantes sont mentionnées à l'article 28, alinéa 2 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 (Loi organique) :

Fonds de constructions nouvelles

Le bénéfice de l'exercice est attribué au fonds des constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré.

Fonds d'assurance

Le fonds d'assurance est alimenté à concurrence de 15% du solde restant du bénéfice après attribution au fonds de constructions nouvelles.

Fonds général de réserve

Le fonds général de réserve est alimenté par le solde du bénéfice non attribué aux autres fonds selon la loi organique.

Fonds de réserve du site de Châtillon

Le fonds de réserve du site de Châtillon comprend le cumul des résultats des exercices après le transfert de l'exploitation du site de Châtillon à SIG en 2008.

Composition des réserves non attribuées

Mouvements	Réserve de couverture des sociétés consolidées	Dividendes reçus des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Part du résultat accumulé des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Résultat accumulé des filiales	Autres réserves	Total
Total des réserves non attribuées au 31.12.2009, publié	27'003	-87'612	370'115	1'277	-45'669	265'114
Impact de l'ajustement des provisions pour avantages au personnel						0
Total des réserves non attribuées au 31.12.2009	27'003	-87'612	370'115	1'277	-45'669	265'114
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-112'608	541'073	252		428'717
Total des réserves non attribuées au 01.01.2010	27'003	-200'220	911'188	1'529	-45'669	693'831
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-40'003				-24	-40'027
Total des réserves non attribuées au 31.12.2010	-13'000	-200'220	911'188	1'529	-45'693	653'804
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-49'655	68'259	59		18'663
Impact de l'ajustement des provisions pour avantages au personnel						0
Total des réserves non attribuées au 01.01.2011	-13'000	-249'875	979'447	1'588	-45'693	672'467
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-2'002				-2	-2'004
Total des réserves non attribuées au 31.12.2011	-15'002	-249'875	979'447	1'588	-45'695	670'463

18. Participations de tiers aux investissements

Participations de tiers aux investissements nettes

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Solde net au 31.12.2009	74'332	415'308	236	8'206	498'082
Investissements				20'925	20'925
Transfert vers les immobilisations corporelles					0
Désinvestissements		-12'098			-12'098
Mise en service		11'604		-11'604	0
Amortissements	-1'520	-15'391	-17		-16'928
Solde net au 31.12.2010	72'812	399'423	219	17'527	489'981
Investissements				19'194	19'194
Transfert vers les immobilisations corporelles				-5'364	-5'364
Désinvestissements		-1'082			-1'082
Mise en service		24'662		-24'662	0
Amortissements	-1'521	-15'289	-18		-16'828
Solde net au 31.12.2011	71'291	407'714	201	6'695	485'901

Participations de tiers aux investissements brutes

	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
31.12.2010			
Terrains et bâtiments	100'479	-27'667	72'812
Installations de production et distribution	671'095	-271'672	399'423
Autres immobilisations corporelles	873	-654	219
Immobilisations en construction	17'527		17'527
Total des participations de tiers aux investissements	789'974	-299'993	489'981

31.12.2011

Terrains et bâtiments	100'479	-29'188	71'291
Installations de production et distribution	692'643	-284'929	407'714
Autres immobilisations corporelles	852	-651	201
Immobilisations en construction	6'695		6'695
Total des participations de tiers aux investissements	800'669	-314'768	485'901

19. Emprunts

Inventaire des emprunts

	2011	2010
Emprunts à taux variable	159'667	101'667
Emprunts à taux fixe	468'000	264'000
Total des emprunts	627'667	365'667

Les emprunts sont à taux fixe et à taux variable, contractés auprès d'institutions bancaires et de brokers.

Taux d'intérêts

Taux d'intérêts	2011	2010
Moyenne pondérée des taux d'intérêts nominaux	1.8%	1.8%
Moyenne pondérée des taux d'intérêts effectifs	1.8%	1.8%

Le coût historique amorti déterminé pour chaque emprunt est basé sur les cash flow actualisés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

Échéance des emprunts

Échéance des emprunts	2011	2010
Emprunts à long terme	606'817	347'667
Emprunts à court terme	20'850	18'000
Total des emprunts	627'667	365'667

20. Provisions

	Rémunérations différées	Engagement lié à l'OIBT	Rénovation des Postes MT/BT	Fermeture du site de Châtillon	Avantages au personnel	Total
2010						
Total à l'ouverture, publié	10'564	13'083	12'361	8'752		44'760
Impact de l'ajustement des provisions pour avantages au personnel					53'551	53'551
Total à l'ouverture	10'564	13'083	12'361	8'752	53'551	98'311
Augmentation	11'513	348	512		3'955	16'328
Changement d'estimation			-47		244	197
Utilisation	-10'564	-1'718	-500	-780	-3'035	-16'597
Total à la clôture	11'513	11'713	12'326	7'972	54'715	98'239
2011						
Total à l'ouverture	11'513	11'713	12'326	7'972	54'715	98'239
Augmentation	11'196		537		4'072	15'805
Changement d'estimation		-4'597	-1'948	-2'480	389	-8'636
Utilisation	-11'513	-812	-200	-44	-3'012	-15'581
Total à la clôture	11'196	6'304	10'715	5'448	56'164	89'827

Echéances des provisions	2011	2010	2009
Non courantes	72'866	80'416	80'752
Courantes	16'961	17'823	17'559
Total des provisions	89'827	98'239	98'311

Les variations des provisions sont enregistrées dans les charges d'exploitation et sont présentées en note 4.

Rémunérations différées

Les rémunérations différées représentent l'estimation du coût des heures supplémentaires et des vacances non prises dont l'utilisation par les collaborateurs concernés aura lieu durant l'année suivante.

Engagement lié à l'OIBT (Ordonnance sur les installations techniques à basse tension)

Les dispositions de l'ordonnance sur les installations techniques à basse tension, entrée en vigueur le 1er janvier 2002, règlent les conditions applicables aux interventions sur les installations électriques à basse tension et le contrôle de ces installations.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût financier estimé des contrôles non effectués au cours des années antérieures à l'entrée en vigueur de la loi.

Rénovation des postes MT/BT

Les dispositions de la LCart exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes de transformation moyenne / basse tension (postes MT/BT) dédiés aux clients à ces derniers.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût de rénovation estimé des appareils après 2011, qui doit être pris en charge par SIG au moment du transfert des postes. Il réduit le coût du remplacement l'année où il survient.

Fermeture du site de Châtillon

Les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent de l'exploitant la prise en charge des frais de fermeture de la décharge et sa surveillance ultérieure.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé de la fermeture de la décharge du site de Châtillon et sa surveillance ultérieure. Il est ajusté au fur à mesure du remplissage de la décharge.

Avantages au personnel

Gratifications

Le statut du personnel de SIG accorde aux collaborateurs des gratifications en fonction de leur ancienneté et à la retraite.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût actuel estimé des gratifications à verser après 2011.

Participation aux frais d'assurance maladie des retraités

Le statut du personnel de SIG accorde aux retraités une participation mensuelle aux frais d'assurance maladie.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût actuel estimé de la participation aux frais d'assurance maladie des retraités à verser après 2011.

Détermination des engagements liés aux avantages au personnel

Le tableau ci-dessous indique la valeur actuelle des engagements liés aux avantages au personnel.

Engagement lié aux avantages au personnel constaté au passif du bilan

	Avantages au personnel
2009	
Valeur actuelle des engagements	53'551
Ecart actuariels non encore enregistrés	0
Engagement constaté au passif du bilan	53'551
2010	
Valeur actuelle des engagements	56'527
Ecart actuariels non encore enregistrés	-1'812
Engagement constaté au passif du bilan	54'715
2011	
Valeur actuelle des engagements	65'835
Ecart actuariels non encore enregistrés	-9'671
Engagement constaté au passif du bilan	56'164

Valeur actuelle de l'engagement lié aux avantages au personnel constaté au passif du bilan

	Avantages au personnel
2009	
Valeur actuelle des engagements au 01.01	52'387
Valeur actuelle des droits additionnels acquis	2'264
Coût de l'actualisation des engagements	1'691
Pertes actuarielles sur les engagements	244
Prestations versées	-3'035
Valeur actuelle des engagements au 31.12	53'551
2010	
Valeur actuelle des engagements au 01.01	53'551
Valeur actuelle des droits additionnels acquis	2'264
Coût de l'actualisation des engagements	1'691
Pertes actuarielles sur les engagements	2'056
Prestations versées	-3'035
Valeur actuelle des engagements au 31.12	56'527
2011	
Valeur actuelle des engagements au 01.01	56'527
Valeur actuelle des droits additionnels acquis	2'421
Coût de l'actualisation des engagements	1'650
Pertes actuarielles sur les engagements	8'249
Prestations versées	-3'012
Valeur actuelle des engagements au 31.12	65'835

Variation de l'engagement lié aux avantages au personnel constaté au bilan

Le tableau suivant montre l'évolution de l'engagement constaté au bilan pendant l'exercice.

	Avantages au personnel
2009	
Engagement constaté au passif du bilan au début de l'exercice	52'387
Charge de la prévoyance durant l'exercice	4'199
Cotisation de l'employeur durant l'exercice	-3'035
Engagement constaté au passif du bilan en fin d'exercice	53'551
2010	
Engagement constaté au passif du bilan au début de l'exercice	53'551
Charge de la prévoyance durant l'exercice	4'199
Cotisation de l'employeur durant l'exercice	-3'035
Engagement constaté au passif du bilan en fin d'exercice	54'715
2011	
Engagement constaté au passif du bilan au début de l'exercice	54'715
Charge de la prévoyance durant l'exercice	4'461
Cotisation de l'employeur durant l'exercice	-3'012
Engagement constaté au passif du bilan en fin d'exercice	56'164

Composition de la charge de l'exercice liée aux avantages au personnel

Ce tableau indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	Avantages au personnel
2009	
Coût des services rendus sur l'exercice	2'264
Coût de l'actualisation des engagements	1'691
Amortissement des écarts actuariels non encore enregistrés	244
Charge relative aux avantages au personnel comptabilisée dans l'exercice	4'199
Cotisation de l'employeur	-3'035
Engagement lié aux avantages au personnel dans le compte de résultat consolidé global	1'164
2010	
Coût des services rendus sur l'exercice	2'264
Coût de l'actualisation des engagements	1'691
Amortissement des écarts actuariels non encore enregistrés	244
Charge relative aux avantages au personnel comptabilisée dans l'exercice	4'199
Cotisation de l'employeur	-3'035
Engagement lié aux avantages au personnel dans le compte de résultat consolidé global	1'164
2011	
Coût des services rendus sur l'exercice	2'421
Coût de l'actualisation des engagements	1'650
Amortissement des écarts actuariels non encore enregistrés	390
Charge relative aux avantages au personnel comptabilisée dans l'exercice	4'461
Cotisation de l'employeur	-3'012
Engagement lié aux avantages au personnel dans le compte de résultat consolidé global	1'449

Historique

L'historique de la situation financière au 31 décembre et des gains et pertes résultant de l'expérience, présentés prospectivement à partir de 2010, est le suivant :

	2011	2010
Engagements	65'835	56'527
Ecart actuariels non encore enregistrés	-9'671	-1'812
Engagement constaté au passif du bilan	56'164	54'715
Gains / pertes		
- sur les engagements, résultant des changements d'hypothèses	8'170	2'034
- sur les engagements, résultant de l'expérience	78	21

Principales hypothèses de calcul liées aux avantages au personnel

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements liés aux avantages au personnel sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite (voir note 21).

Contribution de l'employeur liée aux avantages au personnel attendue pour 2012

Sur la base des contributions effectivement payées en 2010, nous estimons que le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice comptable 2012 est de KCHF 2'988 (KCHF 3'012 en 2011).

Méthode adoptée pour l'enregistrement des écarts actuariels liés aux avantages au personnel

Les écarts actuariels des gratifications en fonction de l'ancienneté sont immédiatement amortis dans le compte de résultat global pour un montant de KCHF 389 en 2011 (KCHF 244 en 2010).

Les écarts actuariels des gratifications à la retraite et de la participation aux frais d'assurance maladie non encore enregistrés au début de l'exercice 2011 et 2010 ne dépassent pas le corridor. Ainsi, aucune fraction de ces écarts actuariels n'est enregistrée dans le compte de résultat global.

21. Engagements de retraite

Détermination de l'engagement

Le tableau ci-dessous indique la valeur actuelle des engagements et la juste valeur du patrimoine à la fin de l'exercice.

	2011	2010
Valeur actuelle des engagements	1'657'834	1'647'856
Juste valeur ("fair value") du patrimoine	-860'283	-871'794
Situation financière en fin d'exercice	797'551	776'062
Ecart actuariel non encore enregistrés	-376'620	-389'927
Engagement constaté au passif du bilan	420'931	386'135

Dans le courant de l'exercice 2011, le montant au passif du bilan a augmenté de KCHF 34'796 (KCHF 28'276 pour 2010). Cette augmentation a été inscrite dans la rubrique "Engagement de retraite".

	2011	2010
Valeur actuelle des engagements au 01.01	1'647'856	1'568'082
Valeur actuelle des droits additionnels acquis	36'868	31'646
Cotisations des employés	11'386	10'937
Coût de l'actualisation des engagements	48'439	49'965
Pertes actuarielles sur les engagements	-28'739	53'621
Prestations versées	-57'976	-66'395
Valeur actuelle des engagements au 31.12	1'657'834	1'647'856

	2011	2010
Juste valeur du patrimoine au 01.01	871'794	874'780
Rentabilité attendue du patrimoine	42'774	43'158
Cotisation de l'employeur	24'328	22'837
Cotisations des employés	11'386	10'937
Gain / (perte) actuariel sur la fortune	-32'023	-13'523
Prestations versées	-57'976	-66'395
Juste valeur du patrimoine au 31.12	860'283	871'794

Variation de l'engagement constaté au bilan

Le tableau suivant montre l'évolution de l'engagement constaté au bilan pendant l'exercice.

	2011	2010
Engagement constaté au passif du bilan au début de l'exercice	386'135	357'859
Charge de la prévoyance durant l'exercice	59'124	51'113
Cotisation de l'employeur durant l'exercice	-24'328	-22'837
Engagement constaté au passif du bilan en fin d'exercice	420'931	386'135

Composition de la charge de prévoyance de l'exercice

Ce tableau indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	2011	2010
Coût des services rendus sur l'exercice	48'254	42'583
Coût de l'actualisation des engagements	48'439	49'965
Rentabilité attendue du patrimoine	-42'774	-43'158
Cotisations des employés	-11'386	-10'937
Amortissement des écarts actuariels non encore enregistrés	16'591	12'660
Charge de la prévoyance comptabilisée dans l'exercice	59'124	51'113
Cotisation de l'employeur	-24'328	-22'837
Engagement de retraite dans le compte de résultat onsolidé global	34'796	28'276

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont :

	2011	2010
Taux d'actualisation	2.5%	3.0%
Rentabilité attendue du patrimoine	5.0%	5.0%
Augmentation future des salaires	1.5%	2.0%
Augmentation future des prestations de retraite	0.5%	1.5%
Age de la retraite	selon expérience	61 ans

La rentabilité attendue du patrimoine a été calculée sur la base des rendements attendus des différents actifs dans le cadre de la politique d'investissement actuelle. Ces derniers reflètent les taux de rendement réels à long terme observés sur les marchés respectifs.

Le rendement effectif du patrimoine pendant l'exercice 2011 a été de KCHF 10'751 (KCHF 29'635 pour 2010), ce qui correspond à un taux moyen de 1.25% (3.45% en 2010).

Composition des actifs du régime

Ce tableau indique la répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs.

	2011	2010
Obligations et prêts	12.00%	11.80%
Actions	40.80%	42.80%
Immeubles	42.60%	40.80%
Autres	4.60%	4.60%
Total	100.00%	100.00%

SIG ne détient aucune partie du patrimoine de la caisse de pension et n'occupe pas des immeubles lui appartenant.

Historique

L'historique de la situation financière au 31 décembre et des gains et pertes résultant de l'expérience, présentés prospectivement à partir de 2007, est le suivant :

	2011	2010	2009	2008	2007
Engagements	1'657'834	1'647'856	1'568'082	1'541'752	1'565'710
Juste valeur ("fair value") du patrimoine	-860'283	-871'794	-874'780	-803'553	-969'432
Situation financière en fin d'exercice	797'551	776'062	693'302	738'199	596'278
Écarts actuariels non encore enregistrés	-376'620	-389'927	-335'443	-413'799	-294'002
Engagement constaté au passif du bilan	420'931	386'135	357'859	324'400	302'276
Gains / pertes					
- sur les engagements, résultant des changements d'hypothèses	10'751	-60'679		23'490	62'181
- sur les engagements, résultant de l'expérience	17'988	7'058	5'140	28'121	-10'792
- sur la fortune, résultant de l'expérience	-32'023	-13'523	55'098	-180'725	339

Renseignements complémentaires

Description générale du type de plan de pension

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ce régime précise que le montant de la pension de retraite ne peut pas être supérieur à 70% du traitement déterminant, soit le dernier traitement assuré.

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs SIG.

Contribution de l'employeur attendue pour 2012

Sur la base des contributions effectivement payées en 2011, nous estimons que le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice comptable 2012 est de KCHF 24'693 (KCHF 22'847 en 2011).

Méthode adoptée pour l'enregistrement des écarts actuariels

Le montant des écarts actuariels non encore enregistrés au début de l'exercice 2011 a dépassé le corridor. Ainsi, une fraction des écarts actuariels est inscrite dans le compte de résultat global pour un montant de KCHF 16'591 (KCHF 12'660 en 2010).

22. Passifs financiers et autres engagements

	2011	2010
Fonds de péréquation pluri-annuel	68'665	69'027
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	6'743	32'621
Produits des périodes futures	10'331	12'057
Dépôts de garantie	7'239	7'807
Fonds de prévoyance en cas de décès	432	439
Fonds mécénat	434	418
Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)	498	459
Fonds environnemental (COGEFE)	576	573
Total des passifs financiers et autres engagements	94'918	123'401

Fonds de péréquation pluri-annuel

L'écart entre les acomptes reçus des clients et le revenu maximal approuvé par le régulateur pour l'énergie électrique, son acheminement ainsi que des taxes afférentes, est différé. Cet écart est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées.

Echéances du fonds de péréquation pluri-annuel	2011	2010
Non courants	54'838	69'027
Courants	13'827	0
Total des fonds de péréquation pluri-annuel	68'665	69'027

Produits des périodes futures Les prestations de l'activité Télécom se traduisent principalement par des contrats de location simple. Ainsi, le montant des loyers est enregistré dans les produits, indépendamment du type de paiement choisi par le client.

Dans les cas de versements uniques ou périodiques effectués sur une durée différente de celle du contrat de mise à disposition d'installations, les montants reçus d'avance sont inscrits au passif du bilan sous «Passifs financiers et autres engagements» comme produits différés appelés produits des périodes futures.

Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Fonds de prévoyance en cas de décès

L'objectif du fonds de prévoyance en cas de décès est d'apporter une aide financière immédiate au conjoint et aux parents d'un employé en activité dont le décès les prive de soutien.

Fonds mécénat

Le fonds mécénat a pour but d'attribuer des prestations dans les domaines culturel et humanitaire.

Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)

Le fonds énergies nouvelles et renouvelables a pour but de financer le développement des nouvelles énergies renouvelables par le biais d'une contribution volontaire de SIG.

Fonds environnemental (COGEFE)

Le fonds environnemental a pour but de financer des mesures d'améliorations écologiques dans et autour de la rade et du bassin versant du Rhône genevois.

23. Fournisseurs

	2011	2010
Sociétés associées ou sous contrôle conjoint	42'401	41'964
Fournisseurs tiers	107'680	84'102
Total des fournisseurs	150'081	126'066

Retenue de garantie

Certaines factures font l'objet d'une retenue de garantie pour veiller à la bienfacture des travaux. Elle correspond, selon les cas, entre 5% et 10% du total des travaux effectués.

Les garanties sous forme de caution totalisent KCHF 11'349 en 2011 (KCHF 7'976 en 2010). Elles sont bloquées pendant un délai moyen de 2 ans.

Coût amorti

Le coût amorti des fournisseurs correspond à leur valeur nominale.

24. Etat et autres collectivités publiques

	2011	2010
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur de l'Etat	8'863	13'147
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur des autres collectivités publiques	26'589	27'724
Compte courant avec l'Etat	-2'271	-871
Autres dettes envers les collectivités publiques	793	2'234
Total de l'Etat et autres collectivités publiques	33'974	42'234

25. Autres passifs financiers et comptes de régularisation

Autres passifs financiers	2011	2010
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	34'537	39'005
Produits des périodes futures	18'685	15'439
Auprès de tiers	10'511	12'110
Comptes de régularisation		
Achats d'énergies à des sociétés associées ou sous contrôle conjoint	18'584	17'933
Achats d'énergies	29'037	20'580
Intérêts courus sur emprunts	156	102
Autres passifs transitoires	41'771	56'313
Total des autres passifs financiers et comptes de régularisation	153'281	161'482

Produits des périodes futures Les produits des périodes futures concernent des paiements anticipés reçus sur les contrats de construction (voir note 12).

26. Relations avec les parties liées

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers.

Filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint

L'essentiel des transactions avec les parties liées se concrétise au travers des achats d'énergies destinés à la vente (voir notes 3 et 23). Les prix sont fixés contractuellement (voir note 27).

Droit d'achat

Dans le cadre des conventions avec le groupe EOS Holding, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS SA pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS SA, jusqu'au 31 décembre 2030. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS SA et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu.

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité.

L'exercice de ce droit d'achat de la part de SIG dépend des conditions du marché. Ainsi, ce droit n'impacte le compte de résultat consolidé global que lors de son exercice.

Option financière FMHL

Le groupe EOS Holding a concédé à SIG, en compensation d'importants efforts consentis, un droit de prélèvement de puissance provenant de sa part à la production de la société "Forces Motrices Hongrin-Léman SA" (FMHL).

Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier.

La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est de KCHF 0 en 2011 (KCHF 640 pour 2010).

L'option financière FMHL est présentée avec les autres actifs financiers (voir note 11).

Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

En 2009, SIG a pris une participation dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant maximum que ces dernières peuvent emprunter dans le cadre de ce financement est de KCHF 86'635, sur la base de critères de réalisation prédéfinis. Au 31 décembre 2011, la somme des avances consenties est de KCHF 33'067 (KCHF 17'655 au 31 décembre 2010).

Opération de financement à court terme

Des opérations de financement à court terme sont parfois réalisées entre parties liées pour optimiser les trésoreries respectives.

Détenteurs du capital de dotation

Redevances et rabais Différentes lois fixent les montants des redevances et rabais que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes (voir note 7).

Intérêts sur le capital de dotation

La Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5% du capital de dotation doit être versé aux détenteurs de ce capital (voir note 6).

Transactions avec les détenteurs du capital de dotation

SIG n'influence pas ni n'est sous l'influence des sociétés sur lesquelles les détenteurs du capital de dotation ont le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable.

Les éventuelles transactions concernant la fourniture d'énergies et de services de SIG envers les détenteurs du capital de dotation ainsi que les sociétés dont ils ont le contrôle, le contrôle conjoint ou sur lesquelles ils ont l'influence notable sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

Au 31 décembre 2011, le solde des transactions avec les détenteurs du capital de dotation est indiqué sous la rubrique "Etat et autres collectivités publiques" (voir note 24).

Entités sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence des détenteurs du capital-actions de SIG

Les ventes aux parties liées sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence des détenteurs de capital-actions de SIG se montent à KCHF 95'282 en 2011 (KCHF 81'307 en 2010). Les créances ouvertes au 31 décembre 2011 se montent à KCHF 17'165 (KCHF 4'083 en 2010).

Principaux dirigeants

La liste des membres de la Direction et du Conseil d'administration figure dans le rapport de développement durable.

Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

La rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction est fixée par des contrats de travail de droit privé ou sous les conditions statutaires de droit public.

Le Conseil d'administration compte 23 membres et la Direction 8 membres, dont la rémunération, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités reçues pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint de SIG sont énumérés ci-après :

	2011		2010	
	Conseil d'administration	Directeurs	Conseil d'administration	Directeurs
Rémunération	767	2'550	766	2'629
Avantages postérieurs à l'emploi		391	8	433
Indemnités pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint de SIG	87		88	

Avantages postérieurs à l'emploi de la Direction

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) des membres de la Direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG et, en outre, ils ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les éventuelles transactions concernant les produits et prestations de SIG envers ses principaux dirigeants et toute autre partie liée par l'intermédiaire de ces derniers sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

Prêts aux dirigeants

Aucun prêt individuel n'est accordé aux dirigeants.

27. Engagements

Engagements en faveur des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

Dans le cadre du développement de ses activités éoliennes, SIG s'est engagée à verser une prime de réussite à ses partenaires, au moment de l'obtention des autorisations de construire définitives et des droits de superficies permanents.

Engagements en faveur de Gaznat SA

Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat SA en 1993, SIG s'est engagée à accorder à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de KCHF 5'750. Ce prêt sera versé sur réquisition de Gaznat SA.

Contrats d'achats d'énergies

SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SFMCP et le groupe EOS Holding) et de tiers.

SIG s'est contractuellement engagée à acheter du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat SA.

Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer l'équilibre financier de ses partenaires, ainsi qu'une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Cautionnement ISDS Oulens SA

SIG détient une participation dans la société ISDS Oulens SA qui a pour but l'exploitation d'une installation de stockage pour déchets stabilisés.

Attaché à cette participation, un cautionnement simple d'un montant de KCHF 3'021 a été souscrit par l'Etat de Genève en garantie du remboursement du crédit obtenu par la société ISDS Oulens SA auprès du prêteur.

Engagement en faveur de Cadiom SA

Pour compléter le financement de la construction de son réseau de chauffage à distance, la société Cadiom SA a obtenu un crédit bancaire.

En 2006, tous les actionnaires de Cadiom SA ont mis en nantissement l'ensemble de leurs actions auprès de l'institut bancaire qui a octroyé l'emprunt.

28. Impact sur les états financiers des nouvelles lois

Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

Le cadre légal applicable dès 2009 à l'approvisionnement en électricité en Suisse est défini par la loi fédérale (LApEI) et son ordonnance (OApEI), les directives et décisions du régulateur (EiCom) et subsidiairement par les directives et recommandations de la branche électrique (AES).

La LApEI a pour objectif de créer les conditions propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr ainsi qu'un marché de l'électricité axé sur la concurrence. Elle fixe également les conditions générales pour garantir dans toutes les parties du pays un approvisionnement en électricité fiable et conforme aux principes du développement durable ainsi que pour maintenir et renforcer la compétitivité du secteur suisse de l'électricité sur la plan international.

Durant la première étape de l'ouverture de ce marché (2009 à 2013), seuls les clients ayant des sites de consommation de plus de 100'000 kWh par an peuvent opter pour un fournisseur de leur choix. Dans la zone d'approvisionnement de SIG cela concerne potentiellement environ 1% des sites et représente près de la moitié de l'électricité consommée dans le canton.

Pour la première étape et abstraction faite de certains recours non encore tranchés par les instances, les impacts financiers découlant de la régulation ou du choix des consommateurs peuvent maintenant être mieux anticipés par les gestionnaires de réseau de distribution.

Pour répondre aux faiblesses constatées dans la législation actuelle, le Conseil fédéral avait annoncé en novembre 2009 vouloir mettre en consultation une révision de la LApEI en 2011 pour une entrée en vigueur dès 2014, notamment pour renforcer le régulateur, le contrôle des coûts, la transparence concernant les redevances ainsi que l'indépendance du réseau de transport national. Depuis le séisme et le tsunami au Japon du 11 mars 2011, la Confédération a accordé la priorité aux travaux sur la nouvelle stratégie énergétique de 2050. Cette stratégie devrait également inclure partiellement la révision de la LApEI, qui sera retardée et pourrait intervenir en 2012 ou 2013. Par ailleurs, l'ouverture du marché de l'électricité prévue en 2014 selon la LApEI ne sera probablement pas effective avant 2015, voire au-delà. La situation après 2013 reste par conséquent incertaine.

Loi cantonale sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG)

Le Grand Conseil a adopté le 15 décembre 2011 une modification de la LSIG en ce qui concerne la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public. Le montant de la redevance annuelle due par SIG à l'Etat passe de 5% des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire pendant l'exercice annuel considéré, à 40% pour l'année 2012 et à 25% pour les années 2013 et 2014. Cette augmentation ne sera pas répercutée sur les tarifs, mais prise en charge par SIG. En ajoutant la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public due aux communes de 15%, la redevance totale due par SIG s'élève à 55% des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique pour l'année 2012 et à 40% des mêmes recettes pour les années 2013 et 2014.

29. Répartition du résultat

Composition du résultat net

	2011	2010
Résultat net de SIG	75'151	104'280
Résultat des filiales	-30	59
Retraitement des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-48'617	-49'655
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-99'070	68'259
Total de la contribution des sociétés consolidées	-147'717	18'663
Résultat net consolidé	-72'566	122'943

Le résultat net consolidé est composé du résultat net de SIG et de la contribution des sociétés consolidées.

La contribution des sociétés consolidées présente l'impact de la consolidation des participations sur le résultat de l'exercice. Elle est affectée aux réserves du groupe.

Affectation du résultat net de SIG

L'article 28 de la Loi sur l'organisation de SIG prévoit l'affectation du résultat net de SIG prioritairement :

- Au Fonds de constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré;
- Au Fonds d'assurance à concurrence de 15% du solde restant jusqu'à ce qu'il atteigne 10% de la valeur comptable des immobilisations portées au bilan;
- Le solde restant à un Fonds général de réserve.

Cette répartition est calculée après affectation du résultat net de l'exploitation du site de Châtillon au Fonds de réserve du site de Châtillon.

Le bénéfice de l'exercice 2011 sera affecté de la manière suivante :

	2011	2010
Fonds de réserve du site de Châtillon	446	-301
Répartition du résultat de SIG		
Fonds de constructions nouvelles	74'705	66'594
Fonds d'assurance	0	5'698
Fonds général de réserve	0	32'289
Résultat net de SIG	75'151	104'280

30. Gestion du capital

SIG s'engage pour un service public moderne, transparent, responsable et profitable pour la collectivité. Ainsi, SIG garantit à ses clients un prix juste et transparent et propose des solutions pour mieux produire et mieux consommer. Le développement durable constitue aussi le socle de référence sur lequel s'appuient les valeurs de SIG et la stratégie de l'entreprise. Le développement durable s'articule autour du déploiement systématique et harmonieux des trois dimensions que sont l'efficacité économique, la qualité du cadre de vie social et la préservation de l'environnement.

Pour la dimension économique, SIG a pour objectif de maintenir sa pérennité en générant les liquidités et concluant les emprunts nécessaires à assurer le renouvellement courant, la fiabilité et le développement des infrastructures d'utilité publique.

Ces objectifs sont matérialisés par un ratio d'indépendance financière à atteindre.

Le ratio d'indépendance financière correspond au rapport entre les capitaux propres et les capitaux engagés. Les capitaux engagés sont matérialisés par l'addition des fonds propres, de l'exigible à long terme hors participations de tiers aux investissements et des emprunts à court terme, diminués des liquidités et équivalents de liquidités.

	2011	2010
Ratio d'indépendance financière	0.68	0.76
Capitaux engagés		
Exigible à long terme	1'212'493	955'442
Emprunts à court terme	20'850	18'000
Liquidités et équivalents de liquidités	-82'250	-174'937
Endettement net	1'151'093	798'505
Fonds propres	2'419'581	2'493'807
Capitaux engagés	3'570'674	3'292'312

31. Gestion des risques financiers

Valeur comptable et de marché des actifs et passifs financiers par catégorie

	Juste valeur		Coût amorti		Note
	Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	
2010					
Actifs financiers et comptes de régularisation	30'286	96	47'512		11
Créances résultant de livraisons et de prestations			176'772		13
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	48'356		33'306		14
Liquidités et équivalents de liquidités			174'937		15
Valeur totale par catégorie	78'642	96	432'527	0	
Emprunts				347'667	19
Passifs financiers et autres engagements	32'621			88'891	22
Emprunts à court terme				18'000	19
Fournisseurs et créanciers				126'066	23
Etat et autres collectivités publiques				42'234	24
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	39'005			66'164	25
Valeur totale par catégorie	71'626	0	0	689'022	
2011					
Actifs financiers et comptes de régularisation	10'443	293'505	132'077		11
Créances résultant de livraisons et de prestations			186'947		13
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	32'609		40'951		14
Liquidités et équivalents de liquidités			82'250		15
Valeur totale par catégorie	43'052	293'505	442'225	0	
Emprunts				606'817	19
Passifs financiers et autres engagements	6'743			86'235	22
Emprunts à court terme				20'850	19
Fournisseurs et créanciers				150'081	23
Etat et autres collectivités publiques				33'974	24
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	34'537			76'973	25
Valeur totale par catégorie	41'280	0	0	974'930	

La valeur comptable des actifs et passifs financier équivaut à leur valeur de marché

Juste valeur des instruments financiers par niveau

2010	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation			96	96
Instruments financiers dérivés actifs	12'461	65'541	640	78'642
Instruments financiers dérivés passifs	-21'724	-48'997	-905	-71'626
Total	-9'263	16'544	-169	7'112

2011				Total
Titres de participation			293'505	293'505
Instruments financiers dérivés actifs	5'863	37'188	1	43'052
Instruments financiers dérivés passifs	-12'061	-29'153	-66	-41'280
Total	-6'198	8'035	293'440	295'277

Les méthodes comptable utilisées pour déterminer la juste valeur pour les trois niveaux d'instruments financiers ci-dessus sont décrites dans les principes comptables.

Influence des instruments financiers dérivés sur le bilan

2010	Actif immobilisé	Actif circulant	Total actif	Fonds étrangers exigibles à long terme	Fonds étrangers exigibles à court terme	Total passif	Juste valeur nette
Total instruments de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres				904		904	-904
Total dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	30'286	48'356	78'642	31'717	39'005	70'722	7'920
Total dérivés	30'286	48'356	78'642	32'621	39'005	71'626	7'016
2011							
Total instruments de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres				67		67	-67
Total dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	10'443	32'609	43'052	6'676	34'537	41'213	1'839
Total dérivés	10'443	32'609	43'052	6'743	34'537	41'280	1'772

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés d'intérêt et de change ont été calculées par les banques concernées selon les données de marché observables à la date de clôture du bilan. Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

Influence des actifs et passifs financiers sur le résultat

	Juste valeur		Coût amorti		Note
	Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	
2010					
Intérêts				7'665	
Frais et primes	337		1'401	10	
(Gains)/pertes sur instruments financiers	869				
Variation de juste valeur	-19'931				
(Gains)/pertes de change					
Produit des participations, titres de placements et c/c		-4	-3'395		
Total	-18'725	-4	-1'994	7'675	6
2011					
Intérêts				9'201	
Frais et primes	12		1'174	35	
(Gains)/pertes sur instruments financiers	978				
Variation de juste valeur	6'082				
(Gains)/pertes de change				2'205	
Produit des participations, titres de placements et c/c		-3	-2'791		
Total	7'072	-3	-1'617	11'441	6

Les ajustements de la valeur comptable à la juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture, pour les transactions désignées comme des opérations de couverture.

Le différentiel d'intérêt des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers du compte de résultat global, de même que la charge d'intérêt liée aux emprunts contractés. Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le compte de résultat global, de même que les achats d'électricité couverts.

Influence des instruments financiers dérivés sur les réserves de couverture

	2011	2010
Réserves de couverture au 01.01	-905	-730
Instruments financiers échus		337
Variation de valeur	905	-446
Nouveaux instruments financiers	-67	-66
Réserves de couverture au 31.12	-67	-905

Gestion des risques financiers

Gérer les risques revient d'abord à connaître la nature de ces risques pour les identifier, les évaluer et, ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments et de techniques adéquats. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la direction de l'entreprise.

Dans le cadre de son activité opérationnelle et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité, de crédit et de marché (risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix).

La mise à jour de la "politique de gestion des risques financiers" a été approuvée par le Conseil d'administration le 18 février 2010. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel la direction Finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques financiers qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est mis à jour après chaque modification de la politique.

Risques liés aux liquidités

SIG est structurellement emprunteuse de capitaux à moyen et long terme. Du fait de son dynamisme, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, SIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires, ayant ainsi accès à des fonds disponibles à tout moment.

Ainsi, la politique de gestion des liquidités de SIG consiste à garantir la disponibilité de la trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant le rendement des fonds excédentaires. Un objectif de taux de rendement minimum est déterminé.

La gestion de ces risques est assurée par des placements dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction.

Réserves de liquidités prévisionnelles (en MCHF)	2012	2013-2016
Solde à l'ouverture	82	6
Trésorerie provenant des opérations	1'111	4'663
Trésorerie absorbées par les opérations	-984	-3'959
Trésorerie absorbées par les activités d'investissement	-237	-1'142
Trésorerie provenant des opérations de financement	30	860
Diminution des dettes	4	-400
Solde à la clôture	6	28

Echéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

2010	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Dettes à court terme et emprunts et intérêts relatifs	24'691	27'156	81'836	362'459	496'142
Instruments financiers dérivés à court et long termes	39'005	25'950	6'671		71'626
Passifs financiers et autres engagements	3'331	70'247	3'297	12'016	88'891
Fournisseurs et créanciers	126'066				126'066
Etat et autres collectivités publiques	42'234				42'234
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	66'062				66'062
Total	301'389	123'353	91'804	374'475	891'021

2011	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Dettes à court terme et emprunts et intérêts relatifs	31'957	31'053	251'936	436'794	751'740
Instruments financiers dérivés à court et long termes	34'536	6'594	150		41'280
Passifs financiers et autres engagements	16'652	55'989	3'148	10'446	86'235
Fournisseurs et créanciers	150'081				150'081
Etat et autres collectivités publiques	33'974				33'974
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	76'817				76'817
Total	344'017	93'636	255'234	447'240	1'140'127

Risques liés au crédit

Une partie du risque de crédit est due aux placements de liquidités et aux transactions d'instruments financiers dérivés. Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées. Compte tenu de la notation de ces contreparties bancaires, la direction n'anticipe aucune perte qui résulterait de leur défaillance quant à leurs obligations contractuelles.

L'activité de SIG est également confrontée à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements de ses débiteurs. La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Les créances échues sont ouvertes depuis plus de 3 mois. Elles se montent à KCHF 7'365 en 2011 (KCHF 8'229 en 2010). Aucun intérêt n'est facturé sur ces créances. La direction estime qu'il n'y aura pas de perte significative liée aux paiements des débiteurs.

En outre, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation.

Exposition aux risques liés au crédit

	2011	2010
Actifs financiers	436'025	77'894
Créances résultant de livraisons et de prestations	186'947	176'772
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	73'560	81'662
Liquidités et équivalents de liquidités	82'250	174'937
Total	778'782	511'265

Le risque maximum de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés.

Risques de marché

Risques liés aux taux d'intérêts

Avec des emprunts souscrits à taux fixe ou variable, SIG est confrontée aux fluctuations des taux d'intérêt du marché des capitaux.

La stratégie de SIG consiste à appréhender ce risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale. L'objectif de gestion est fixé par rapport à un taux d'intérêt réel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les opérations de gestion des risques liés aux taux d'intérêts ne peuvent être effectuées que sur la dette existante.

Risques liés au change

Une partie des dépenses de la société, essentiellement des achats d'électricité, s'effectue en EUR. Ainsi, un risque de change survient sur le résultat de ces transactions commerciales qui sont libellées dans une devise différente du CHF.

La stratégie de SIG vise à minimiser les impacts des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les charges financières au moyen d'instruments de couverture et selon le principe de prudence. Un objectif est fixé par rapport à un taux de change référentiel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Risque de prix

La gestion des risques de prix est exposée dans la rubrique "Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies".

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité est effectuée pour les instruments financiers comptabilisés à la date de clôture.

Une analyse de sensibilité au risque d'intérêt est effectuée trimestriellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de la dette.

Une analyse de sensibilité au risque de change est effectuée annuellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de la dette, pour les achats d'électricité à terme à l'étranger et pour les autres positions du bilan dont la monnaie de base est différente du CHF.

Une analyse de sensibilité au risque de prix est effectuée annuellement pour les achats d'électricité à terme à l'étranger.

Une variation raisonnable des taux d'intérêt, de change et des prix du marché de l'électricité est appliquée individuellement aux instruments financiers ouverts au 31 décembre 2010 et 2011, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs.

Sensibilité aux risques

2010	Variation du	Proportion de la variation	Impact sur les charges financières nettes	Impact sur la réserve de couverture
Risque d'intérêt				
	taux intérêt	↗	0.5%	↗ 908
	taux intérêt	↘	0.5%	↘ 908
Risque de change				
	taux de change EUR/CHF	↗	10 cts	↘ 1'066
	taux de change EUR/CHF	↘	10 cts	↗ 1'066
Risque de prix				
	prix de l'électricité	↗	10%	↘ 3'947
	prix de l'électricité	↘	10%	↗ 3'385
2011				
Risque d'intérêt				
	taux intérêt	↗	0.5%	↗ 898
	taux intérêt	↘	0.5%	↘ 0
Risque de change				
	taux de change EUR/CHF	↗	10 cts	↘ 28'999
	taux de change EUR/CHF	↘	10 cts	↗ 28'941
Risque de prix				
	prix de l'électricité	↗	10%	↘ 3'173
	prix de l'électricité	↘	10%	↗ 3'079

32. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

5

Données pluriannuelles

Au 31 décembre 2011

Compte de résultat consolidé simplifié

<i>(Valeurs en MCHF)</i>	2007 ^{*/**}	2008 ^{**}	2009	2010	2011
Produits	897	1'027	1'038	1'026	1'054
Charges	-873	-823	-810	-902	-932
Résultat opérationnel (EBIT)	24	204	228	124	122
Charges financières nettes	-8	-34	-28	9	-17
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	79	65	541	68	-99
Résultat avant redevances	95	235	741	201	6
Redevances aux collectivités publiques	-50	-72	-80	-78	-79
Résultat net du groupe	45	163	661	123	-73

<i>(Valeurs en %)</i>					
Produits	100	100	100	100	100
Charges	-97	-80	-78	-88	-88
Résultat opérationnel (EBIT)	3	20	22	12	12
Charges financières nettes	-1	-3	-3	1	-2
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	9	6	52	7	-9
Résultat avant redevances	11	23	71	20	1
Redevances aux collectivités publiques	-6	-7	-8	-8	-7
Résultat net du groupe	5	16	63	12	-6

* sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles

** sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des avantages au personnel

Bilan consolidé simplifié

(Valeurs en MCHF)	2007*/**	2008**	2009	2010	2011
Actif immobilisé	2'957	3'454	3'716	3'793	4'089
Actifs circulants hors liquidités	231	285	287	319	305
Liquidités et équivalents de liquidités	127	88	172	175	82
Actif circulant	358	373	460	494	387
Total de l'actif	3'315	3'827	4'176	4'287	4'476
Fonds propres	1'671	2'069	2'411	2'494	2'420
Exigible à long terme	1'013	1'384	1'423	1'445	1'698
Dettes à court terme	10	100	68	18	21
Exigible à court terme hors dettes à court terme	621	274	274	330	337
Fonds étrangers	1'644	1'758	1'765	1'793	2'056
Total du passif	3'315	3'827	4'176	4'287	4'476

(Valeurs en %)	2007*	2008	2009	2010	2011
Actif immobilisé	89	90	89	88	91
Actifs circulants hors liquidités	7	8	7	8	7
Liquidités et équivalents de liquidités	4	2	4	4	2
Actif circulant	11	10	11	12	9
Total de l'actif	100	100	100	100	100
Fonds propres	50	54	58	58	54
Exigible à long terme	31	36	33	34	38
Dettes à court terme	0	3	2	0	0
Exigible à court terme hors dettes à court terme	19	7	7	8	8
Fonds étrangers	50	46	42	42	46
Total du passif	100	100	100	100	100

* sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles

** sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des avantages au personnel

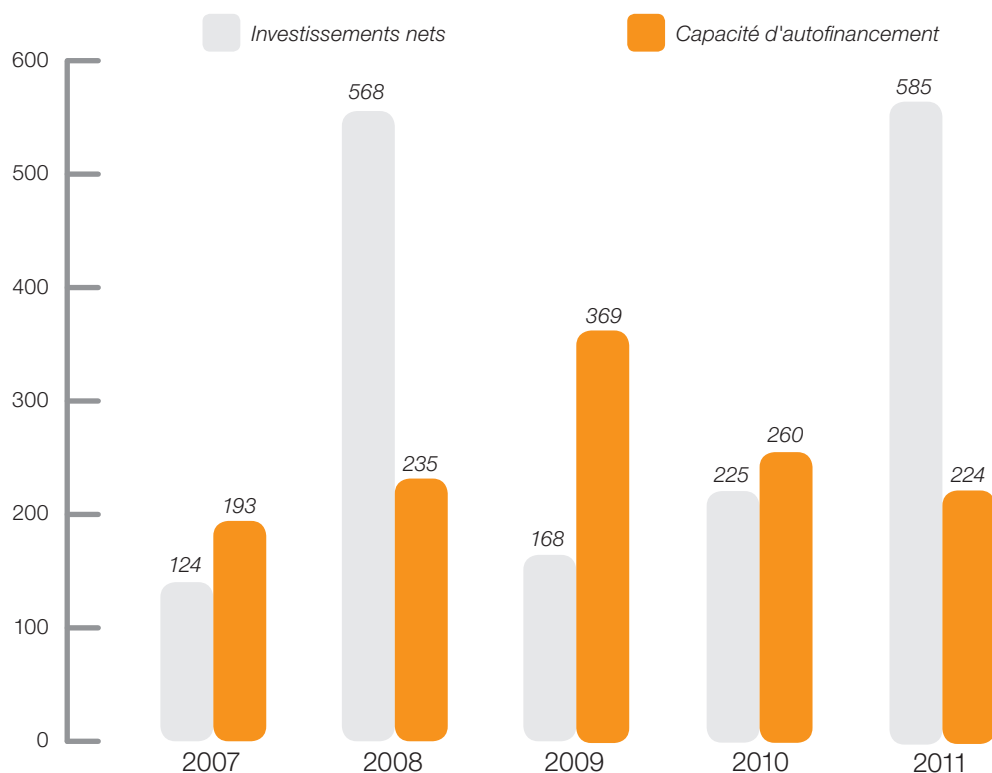
Capacité d'autofinancement

(Valeurs en MCHF)	2007*	2008	2009	2010	2011
Résultat net du groupe	45	163	661	124	-73
Produits et charges non monétaires	148	72	-292	136	297
Capacité d'autofinancement	193	235	369	260	224

* sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles

Degré d'autofinancement des investissements nets

(Valeurs en MCHF)	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Dépenses d'investissements (A)	124	568	168	225	585	1'670
Capacité d'autofinancement (B)	193	235	369	260	224	1'281
Ratio (B) / (A) en %	155	41	220	115	38	77



Indépendance financière

Indépendance financière (valeurs en MCHF)	2007*	2008	2009	2010	2011
Fonds propres	1'671	2'069	2'411	2'494	2'420
Fonds étrangers	1'644	1'758	1'765	1'793	2'056

Ratio d'indépendance financière (en %)

Fonds propres	50	54	58	58	54
Fonds étrangers	50	46	42	42	46

* sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des durées d'utilisation des immobilisations corporelles

Emprunts

(Valeurs nominales en MCHF)

	2007	2008	2009	2010	2011
Emprunts au 31.12	220	510	434	366	628
Remboursements d'emprunts	60	-290	76	68	-262

(Valeurs en %)

Moyenne pondérée des taux d'intérêts nominaux	3.26	3.51	2.30	1.80	1.80
---	------	------	------	------	------

